CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE  
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Quatorzième session  
Bogotá, Colombie  
9 au 14 décembre 2019

Dossier de candidature n° 01508  
pour inscription en 2019 sur la Liste représentative  
du patrimoine culturel immatériel de l’humanité

|  |  |
| --- | --- |
| A. État(s) partie(s) | |
| Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l’ordre convenu d’un commun accord. | |
| Chypre et Grèce | |
| B. Nom de l’élément | |
| B.1. Nom de l’élément en anglais ou en français  Indiquez le nom officiel de l’élément qui apparaîtra dans les publications.  *Ne pas dépasser 230 caractères* | |
| Le chant byzantin | |
| B.2. Nom de l’élément dans la langue et l’écriture de la communauté concernée,  le cas échéant  Indiquez le nom officiel de l’élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).  *Ne pas dépasser 230 caractères* | |
| Cyprus: Βυζαντινή Μουσική -Ψαλτική  Greece: Βυζαντινή Μουσική -Ψαλτική | |
| B.3. Autre(s) nom(s) de l’élément, le cas échéant  Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l’élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l’élément par lequel l’élément est également désigné. | |
| Art psaltique, musique byzantine, art du chant, psalmodie, chant de Constantinople, hymnodie, musique de l’Église orthodoxe orientale. | |
| C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés | |
| Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l’élément proposé.  *Ne pas dépasser 170 mots* | |
| L’Église de Chypre, l’Église de Grèce, l’Église de Crète, l’Exarchat patriarcal de Patmos, les Métropoles du Dodécanèse, les Monastères et les Saintes églises du Mont Athos, les évêchés et les églises paroissiales, les monastères et les couvents, les associations de chanteurs et de chantres, les séminaires et les écoles de théologie, les écoles de musique byzantine et traditionnelle, les conservatoires, les chœurs de musique byzantine (associations de musique qui enseignent et qui pratiquent le chant dans un contexte non ecclésiastique), les chœurs et les chorales en général, les écoles de musique, les universités, les musicologues, les théologiens et autres spécialistes, le clergé et la congrégation. | |
| D. Localisation géographique et étendue de l’élément | |
| Fournissez des informations sur la présence de l’élément sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l’élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l’existence d’éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires. Les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d’un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d’autres États.  *Ne pas dépasser 170 mots* | |
| Le chant byzantin est pratiqué à Chypre et en Grèce, et dans les Églises orthodoxes grecques de la diaspora grecque présente à l’échelle internationale. Ces dernières sont toutes régies par le patriarcat œcuménique de Constantinople et les patriarcats orthodoxes grecs d’Alexandrie, d’Antioche et de Jérusalem. Il est pratiqué dans les lieux de culte (églises, monastères), ainsi que dans des endroits, non dédiés au culte, à caractère religieux, musical, éducatif et culturel (par exemple : écoles de musique traditionnelle et byzantine, écoles de musique, conservatoires, Facultés de musicologie et de théologie, séminaires, fondations culturelles, centres d’enseignement pour adultes, salles de concert, etc.). La musique byzantine est également pratiquée dans les Églises orthodoxes des Balkans et dans les Églises orthodoxes de langue arabe. | |
| E. Personne à contacter pour la correspondance | |
| **E.1. Personne contact désignée**  Donnez le nom, l’adresse et les coordonnées d’une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature. | |
| |  |  | | --- | --- | | Titre (Mme/M., etc.) : | Ms | | Nom de famille : | Fotopoulou | | Prénom : | Stavroula | | Institution/fonction : | Director of Modern Cultural Heritage, Hellenic Ministry of Culture and Sports | | Adresse : | Tritis Septemvriou 42,10433 Athens, Greece | | Numéro de téléphone : | +30.2103234390 | | Adresse électronique : | sfotopoulou@culture.gr | | Autres informations pertinentes : | http://ayla.culture.gr | | |
| E.2. Autres personnes contact (pour les candidatures multinationales seulement)  *Indiquez ci-après les coordonnées complètes d’une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.* | |
| Titre (Mme/M., etc.) : Dr  Nom de famille : Polyniki  Prénom : Antigoni  Institution/fonction : Cyprus National Commission for UNESCO  Adresse : 27 Ifigenias street, 2007 Strovolos  Numéro de téléphone : (+357) 22809809, 99396504  Adresse électronique : apolyniki@culture.moec.gov.cy | |
| 1. Identification et définition de l’élément | |
| *Pour le* ***critère R.1****, les États* ***doivent démontrer que « l’élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel*** *tel que défini à l’article 2 de la Convention ».* | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l’élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l’article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.  les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel  les arts du spectacle  les pratiques sociales, rituels et événements festifs  les connaissances et pratiques concernant la nature et l’univers  les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel  autre(s) | |
| Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l’élément, tel qu’il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :   1. une explication de ses fonctions sociales et de ses significations culturelles actuelles, au sein et pour sa communauté ; 2. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l’élément ; 3. tout rôle spécifique, notamment lié au genre, ou catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de l’élément ; 4. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l’élément.   *Le Comité doit disposer de suffisamment d’informations pour déterminer :*   1. *que l’élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;* 2. *que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;* 3. *qu’il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;* 4. *qu’il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d’identité et de continuité » ; et* 5. *qu’il n’est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ainsi qu’à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d’un développement durable ».*   *Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l’esprit que cette section doit expliquer l’élément à des lecteurs qui n’en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L’histoire de l’élément, son origine ou son ancienneté n’ont pas besoin d’être abordées en détail dans le dossier de candidature.* | |
| 1. *Fournissez une description sommaire de l’élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l’ont jamais vu ou n’en ont jamais eu l’expérience.*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Cet art vivant, qui perdure depuis plus de 2 000 ans, constitue à la fois une tradition culturelle significative et un système musical complet. Mettant en valeur, sur le plan musical, les textes liturgiques de l’Église orthodoxe grecque, le chant byzantin est étroitement lié à la vie spirituelle et au culte religieux. Il fait partie des traditions musicales ecclésiastiques communes qui se sont développées dans la zone géographique correspondant à l’Empire romain d’Orient (byzantin). Il illustre la culture et l’esprit byzantins et post-byzantins.  Cet art vocal se concentre principalement sur l’interprétation du texte ecclésiastique. Le chant byzantin doit sans nul doute son existence à la parole (« lēxis » / « lōgos »). En effet, chaque aspect de cette tradition sert la diffusion et la réception du message sacré.  Transmis principalement par l’écoute et par voie orale de génération en génération, il conserve une richesse culturelle ancrée dans une esthétique ancienne, mais résiliente. Les principales caractéristiques de la tradition sont restées intactes au fil des siècles :  1) Il s’agit d’une musique exclusivement vocale, sans accompagnement instrumental, étroitement liée à la voix masculine. Si l’utilisation occasionnelle d’instruments (par exemple, « tambourās », « psaltēry », etc.) facilite le processus d’apprentissage des mélodies complexes et des intervalles, les instruments n’accompagnent jamais les chants à l’église.  2) Il s’agit d’une musique fondamentalement monophonique. L’harmonisation se limite à l’accompagnement de la mélodie à l’« ison » (bourdon, note tenue par les voix de basse), qui enrichit le chant.  3) Les chants sont codifiés selon un système en huit modes ou huit tons nommé « Octōechos ». Chaque mode désigne une hauteur de note ou un ton fondamental (« finalis »), un arrangement distinctif, la gamme de hauteurs de note utilisée dans la mélodie (« ambitus »), les formules mélodiques caractéristiques, l’emplacement et l’importance des cadences, et le caractère ou l’effet émotionnel du chant (affect, « yphos »).  Il est essentiel, pour toute personne désireuse d’apprendre le chant byzantin, d’apprendre les caractéristiques essentielles des quatre modes principaux (premier, deuxième, troisième et quatrième tons) et les quatre modes plagaux. La musique byzantine utilise la méthode d’accord naturelle, non tempérée.  4) Donnant la priorité au « logos » (la parole), le chant byzantin emploie différents styles de rythme afin d’accentuer les syllabes souhaitées de certains mots du texte liturgique.  5) « Parasimantikī », la notation neumatique employée pour transcrire les chants, désigne les hauteurs relatives au lieu des hauteurs absolues, comme dans le cas de la notation des portées occidentales. Grâce à un système très élaboré, la notation indique également la durée, la qualité vocale, les motifs rythmiques, les inflexions et les ornements. Jusqu’au début du XIXe siècle, pour être apprise et exécutée correctement, la notation « parasimantikī » nécessitait de longues années d’études et de pratique. Depuis le lancement de la « nouvelle méthode » par les « Trois maîtres et bienfaiteurs de la nation grecque » (Chrysanthos of Madytos, Gregorios Protopsaltes and Chourmouzios Chartophylax), en 1814, la théorie et la notation du chant byzantin constituent un système musical complet et simple à apprendre. | |
| 1. *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l’élément ? Y-a-t-il des rôles spécifiques, notamment liés au genre, ou des catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de la pratique et de la transmission de l’élément ? Si c’est le cas, qui sont ces personnes et quelles sont leurs responsabilités ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Le chant est un acte performatif par excellence. À ce titre, il peut être maîtrisé par des hommes et des femmes de différents milieux, sachant lire ou non. Cet art musical a toujours été accessible à tous, indépendamment du statut social ou économique, ou du niveau d’instruction. L’art psaltique a toujours été lié à la voix masculine en raison des rôles liés au genre dans le Saint Service. Toutefois, les chanteuses sont nombreuses dans les couvents et participent, dans une certaine mesure, aux paroisses. Leur rôle est plus important et leur présence, plus fréquente dans les chœurs de la musique byzantine.  Les personnes qui forment le cœur de la communauté de détenteurs sont le clergé et les chanteurs (« psāltes », également appelés « kalophonārides » à Chypre), ainsi que les moines et les religieuses. La contribution des chanteurs amateurs est également significative. Ce sont des membres talentueux de la congrégation, qui chantent auprès des chanteurs de l’église pendant les Saints Services ; ils contribuent ainsi à assurer la pérennité de ce patrimoine et à le diffuser dans un contexte plus vaste, non ecclésiastique.  Les chanteurs se placent dans une partie visible de l’église et des lutrins leur sont spécialement dédiés. Les chœurs se rassemblent autour d’eux. L’élément est pratiqué par deux chœurs de chanteurs (« Choroi »), physiquement séparés les uns des autres et situés à droite (chœur de droite) et à gauche (chœur de gauche) du Saint Sanctuaire. Le prêtre (ou les prêtres) qui officie est parfois appelé Chœur du Saint Sanctuaire. Le répertoire est réparti entre le chœur droit et le chœur gauche. Celui du Saint Sanctuaire intervient régulièrement par des récits et des chants. Le chant alterne entre les deux chœurs de façon responsoriale ou antiphonaire. L’interprétation est dirigée par le chef du chœur droit, le Premier Chantre (« Protopsāltis »), que les apprentis appellent souvent « Dāskalos », ce qui signifie littéralement « professeur ». Le chantre qui dirige le chœur gauche est appelé « Lampadārios ». Le rang élevé des chantres se reflète dans les distinctions honorifiques qui leur sont attribuées : « Archon » (Seigneur) ou « Maïstor » (Maître). Le rôle individuel de chaque chœur, ainsi que le déroulement de la Divine Liturgie sont décrits en détail dans le « Typikōn » (ouvrage comportant des instructions qui établissent l’ordre du Saint Service pour chaque jour de l’année).  Tradition vivante, l’art du chant byzantin a connu une certaine évolution au gré de changements historiques, théologiques, ritualistes et esthétiques qui l’ont mené peu à peu vers sa forme actuelle. Au sein du cadre d’interprétation établi, chaque Chantre conserve son style personnel, selon son apprentissage et ses aptitudes vocales.  Outre sa transmission à l’église, le chant byzantin prospère grâce au dévouement d’experts et d’amateurs, d’hommes, de femmes et de jeunes, qui participent, à divers niveaux et à différentes occasions, à son étude, à sa représentation et à sa diffusion : musiciens, membres des chœurs, compositeurs, musicologues et spécialistes dans les domaines concernés. | |
| 1. *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l’élément sont-ils transmis de nos jours ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Le chant byzantin s’est développé au fil de l’évolution de l’hymnographie. Son histoire remonte aux temps apostoliques. À l’origine, la musique accompagnait les textes liturgiques de l’Ancien Testament (psaumes de David). Les papyrus du troisième siècle et, plus tard, les parchemins de la notation paléo-byzantine ont préservé l’art écrit sous sa plus ancienne forme. Après des siècles d’évolution et d’adaptation, en 1814, une notation neumatique plus pratique et plus efficace, la « nouvelle méthode », a été lancée et adoptée par toutes les Églises orthodoxes.  La transmission de l’art du chant byzantin, de génération en génération, suit des modes spécifiques d’apprentissage. Les églises constituent le principal lieu de transmission. La pratique et l’apprentissage se déroulent sous l’égide des Chantres et par la participation régulière aux Saints Services. L’apprentissage s’effectue principalement par voie orale. En d’autres termes, l’apprenti chanteur suit et reproduit ce qu’il entend.  À Chypre, l’apprentissage se déroule principalement dans les conservatoires et les écoles de musique byzantine et traditionnelle, qui proposent des formations diplômantes. L’apprentissage pratique dans les chœurs d’églises constitue l’essentiel de l’apprentissage. En Grèce, les conservatoires délivrent un diplôme aux chanteurs à l’issue d’une formation de cinq ans à la musique byzantine. Au cours de leurs études, pendant plusieurs années, ils pratiquent devant un lutrin et acquièrent progressivement les compétences requises. Dans ces deux pays, les chanteurs évoluent du premier niveau, « Anagnōstis » (lecteur), au rôle de « Canonārch » (personne entonnant les versets des hymnes), puis d’« Isokrātis » (mélodiste, personne tenant le bourdon, « ison ») pour assumer enfin les fonctions supérieures de « Domēstikos B » et” « Domēstikos A » (assistant des chefs des chœurs gauche et droit, respectivement), de « Lampadārios » (chantre principal du chœur gauche) et « Protopsāltis » (Premier chantre, à la tête du chœur droit). Des procédés mnémotechniques sont parfois employés pour aider les apprentis chanteurs à apprendre certains aspects du chant : utilisation de syllabes, de mots, de phrases voire de vers dépourvus de sens (par exemple, « ananēs », « neanēs », « nana », « ayīa », etc.).  L’apprentissage de l’art du chant byzantin passe par la connaissance du répertoire des psaumes et des hymnes, des systèmes « Typikōn » et « Octōechos », du style et de la philosophie de chaque chant, des règles rythmiques et métriques, des styles d’ornements et de l’utilisation du « bourdon ». La connaissance du « Parasimantikī », l’histoire et la théorie de la musique byzantine, est certes utile pour l’acquisition de l’art, mais pas nécessaire. Un bon chanteur se définit nécessairement par une bonne perception auditive, une bonne mémoire et d’excellentes aptitudes vocales.  Selon la tradition patriarcale, pour atteindre les plus hautes fonctions, il faut suivre un apprentissage de près de trente ans, en commençant dès l’âge de 10 ou 15 ans. La longueur de la formation est imputable à la nature complexe et très élaborée du système musical, ainsi qu’au répertoire des Saints Services, vaste et très diversifié, que les chanteurs doivent maîtriser. Pour preuve, le cycle annuel des Saints Services s’élève à environ 150.  L’apprentissage se déroule également dans les écoles de musique traditionnelle et byzantine, dans les chœurs byzantins, dans les conservatoires et dans les départements de théologie et de musicologie des universités. Les enregistrements de chantres très connus aident les apprentis à perfectionner leur art. | |
| 1. *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l’élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| L’art psaltique accompagne et met en valeur, sur le plan musical, la Divine Liturgie, l’interprétation des Mystères sacrés (Sacrements) et, en général, tous les rituels du culte divin. Il occupe un rôle central dans la vie religieuse et sociale de la communauté chrétienne orthodoxe. Il est étroitement lié aux événements importants comme le baptême, le mariage et les funérailles, ainsi qu’au respect et à la célébration des festivals religieux, notamment Noël, Pâques et le carême. On ne soulignera jamais assez l’importance du service rendu par les chœurs de chanteurs qui, à certaines occasions, se produisent pendant sept à huit heures par jour, pendant plusieurs jours.  Les éléments fonctionnels du chant byzantin, son lyrisme inégalé et ses multiples facettes (langage et versets, musique et rythme, vêtements de cérémonie et rituel, etc.) en font une puissante expression socioculturelle, une caractéristique essentielle de l’identité collective et personnelle des détenteurs. Le chant byzantin, qui constitue l’un des principaux composants de la liturgie, contribue de façon dynamique à l’autodétermination et à la conscience de soi des communautés de détenteurs. C’est précisément la signification du terme « liturgie » (tiré du grec “leitōs” / personne + “ērgon” / travail = travail des personnes). L’élément joue un rôle significatif dans le renforcement des liens au sein de la communauté et dans sa cohésion. D’une part, l’art du chant byzantin est par définition une activité collective à laquelle prennent part les chœurs de chanteurs ; d’autre part, l’art du chant byzantin au lutrin, pendant le Saint Service, est un service rendu à la communauté de fidèles.  Cet art, qui a permis de préserver les rituels et les textes sacrés bien avant la généralisation de l’imprimerie, a été vital pour la sauvegarde du grec ancien et médiéval. Jusqu’à la mise en place de l’enseignement public général, les psaumes et les hymnes constituaient les manuels les plus fréquemment utilisés pour l’enseignement de la musique et du grec. De même, le système « Octōechos » a été, pendant des siècles, le système utilisé pour l’enseignement de la musique, à la fois religieuse et profane.  En outre, la nature élaborée du système de notation a permis d’enregistrer les traditions musicales populaires, la partie profane locale de la tradition musicale médiévale et proto-moderne. Les chanteurs rendent service à leur communauté en se produisant non seulement à l’occasion des Saints Services, mais également au cours de fêtes et de festivités. Ceci est toujours très fréquent, en particulier dans les communautés réduites et isolées. Dans les cérémonies publiques ou privées, les « Psāltes » ou « Kalophonārides » (littéralement « chanteurs talentueux ») sont les principaux interprètes. Étant donné sa prédominance en tant que système musical et sonore à Chypre et en Grèce, la musique byzantine a influencé divers genres musicaux profanes, notamment les chants populaires, la poésie épique et morale, et les poèmes satiriques. Il convient de noter que nombre de musiciens et chanteurs populaires et traditionnels grecs, jeunes et aînés, sont des membres réguliers des chœurs d’églises. | |
| 1. *Existe-t-il un aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Aucun aspect de l’élément n’est incompatible avec les instruments internationaux relatifs aux droits de l’homme ou avec l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus. L’apprentissage, la documentation, l’étude et la pratique d’une tradition musicale très ancienne favorisent le respect mutuel et la compréhension interreligieuse entre les communautés, les groupes et les individus.  L’art du chant byzantin ne repose pas sur les classes sociales. Il est accessible à tous, indépendamment du milieu socioéconomique. Au cours des époques marquées par l’analphabétisme et une grande pauvreté, le mode de transmission auditif et oral de l’élément constituait son principal atout dans la mesure où il garantissait un accès universel. Aujourd’hui, cette même méthode permet aux personnes intéressées d’y accéder facilement, que ce soit dans un contexte religieux, musical ou spécialisé.  Bien qu’essentiellement masculine, cette forme d’art vocal n’exclut pas les femmes, qui peuvent apprendre ou pratiquer ce chant au même titre que les hommes. Il convient de noter que cet art est accessible aux personnes malvoyantes grâce à l’élaboration d’une version en braille de la notation byzantine. | |
| 2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue | |
| Pour le **critère R.2**, les États **doivent démontrer que « l’inscription de l’élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine »**. Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l’inscription éventuelle contribuerait à assurer la visibilité et la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle. | |
| 1. *Comment l’inscription de l’élément sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité pourrait-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général (et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel) et à sensibiliser à son importance ?*   *(i.a) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau local.*  *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| Le chant byzantin est pratiqué dans toutes les paroisses chypriotes et grecques, indépendamment de leur taille et de leur localisation. Au niveau local, de nombreux chœurs byzantins pratiquent également l’élément dans un contexte non ecclésiastique. Par conséquent, l’inscription sur la Liste représentative devrait encourager les chanteurs, les membres des chœurs byzantins et les membres de la congrégation à réfléchir sur leur propre tradition vivante en tant qu’élément appartenant à un vaste système d’élément culturels, également inscrits sur la Liste représentative.  L’inscription sur la Liste représentative d’un élément bien connu et très apprécié du public renforcera la visibilité du PCI auprès de tous les chanteurs de la paroisse, paroissiens (en particulier ceux qui vivent dans des communautés réduites et isolées) et membres de petites chorales byzantines, public n’ayant peut-être jamais été informé au sujet de la Convention du PCI. Plus important encore, la valorisation de cette tradition vivante favorisée par l’inscription encouragera les personnes à réfléchir aux expressions multiples de leur patrimoine dans le domaine de la Convention du PCI. | |
| *(i.b) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau national.*  *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| Le chant byzantin est un art ecclésiastique omniprésent dans toutes les traditions musicales populaires de Chypre et de Grèce. La musique populaire et les éléments du chant, tels que le « rébetiko » en Grèce et la « tsiattista » à Chypre (tous deux inscrits sur la Liste représentative) s’appuient considérablement sur le système « Octōechos ». L’inscription d’un élément constituant la source et l’origine de la plupart des traditions musicales populaires grecques et chypriotes grecques permettra d’expliquer le caractère inclusif du PCI : Le PCI ne consiste pas à distinguer des éléments culturels, mais plutôt à considérer les pratiques culturelles dans une société donnée, à un moment donné, comme un réseau d’activités productrices et expressives étroitement liées.  Comme dans le cas d’inscriptions antérieures sur la Liste représentative, la réalisation d’une vaste promotion, au niveau national, à la suite de l’événement permet d’attirer l’attention du public sur le concept du PCI et les avantages de la mise en œuvre de la Convention aux niveaux local et national. L’inscription du chant byzantin permettrait de souligner l’importance de la documentation et de l’amélioration continues du PCI, et d’insister sur la nature constante, et non ponctuelle, de cette activité. | |
| *(i.c) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau international.*  *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| L’inscription du chant byzantin renforcerait sa visibilité, sur les plans social, culturel et historique, dans le monde entier. Elle mettrait en avant des fonctions et des comportements musicaux universels et communs à toutes les cultures humaines, tout au long de l’histoire. Des éléments relatifs au chant et à l’interprétation des textes sacrés de différentes religions ont déjà été inscrits sur la Liste représentative, mettant en valeur la musique en tant qu’aspect fondamental de l’humanité. Par exemple : la tradition du chant védique en Inde, le chant bouddhique du Ladakh, l’Eshuva, prières chantées en Harákmbut des Huachipaire du Pérou. Par conséquent, l’inscription mettra en évidence des similitudes entre les traditions musicales modales, telles que la musique de la Grèce antique, la musique ecclésiastique et profane de l’Europe occidentale médiévale, le jazz modal, la musique classique indienne et plusieurs traditions populaires, entre autres. Cet éclairage permettra d’étudier davantage l’évolution de l’organisation tonale dans la musique et de l’histoire musicale de l’humanité.  L’inscription soulignera également les méthodes auditive et orale de transmission de la musique (ainsi que les autres arts de la scène) qui favorisent l’observation, l’imitation, la démonstration et l’assimilation comme modes de transmission des connaissances et des savoir-faire des maîtres aux élèves. Elle pourra éclairer et compléter l’éventail et la nature des pratiques contemporaines d’apprentissage et d’enseignement de la musique dans des contextes formels et non formels. | |
| 1. *Comment le dialogue entre les communautés, groupes et individus serait-il encouragé par l’inscription de l’élément ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| L’élément présente de fortes ressemblances avec d’autres traditions du système musical modal, comme le radif de la musique iranienne et le maqâm iraquien (également inscrits sur la Liste représentative) ou le chant grégorien (la tradition occidentale centrale du plain-chant) de l’Église catholique romaine. L’inscription de la musique byzantine sur la Liste représentative mettra en avant le rôle central des systèmes de musique modale dans le développement et les échanges fructueux entre les cultures musicales du bassin méditerranéen et du Moyen-Orient. Elle encouragera également le dialogue entre les Églises catholique, orthodoxe et réformée et, surtout, renforcera la compréhension mutuelle entre les personnes de différentes confessions chrétiennes.  La publicité que génèrent habituellement les inscriptions sur la Liste représentative mettra également en évidence les rencontres et les échanges culturels qui ont toujours eu cours dans le bassin méditerranéen et au Moyen-Orient entre les personnes de différentes confessions et de différente philosophie. À cet égard, la reconnaissance de la valeur des arts du spectacle religieux qui accompagnent les rituels liés aux principales étapes de la vie humaine favorisera le respect mutuel et la compréhension interreligieuse entre les communautés, les groupes et les individus. | |
| 1. *Comment la créativité humaine et le respect de la diversité culturelle seraient-ils favorisés par l’inscription de l’élément ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| En tant qu’art monophonique exclusivement vocal, le chant byzantin met l’accent sur l’exploration des capacités de la voix humaine par l’embellissement des ornements et l’improvisation créative, élevant ainsi la voix humaine au plus haut niveau possible. Par conséquent, il constitue une grande source d’inspiration pour les chanteurs qui interprètent une variété de genres musicaux.  Le système de transmission du chant byzantin, qui s’appuie sur des procédés mnémotechniques et d’autres modes traditionnels d’acquisition des connaissances et des savoir-faire, a éclairé des méthodes contemporaines de pédagogie musicale. L’accent placé sur les méthodes de transmission orale et par l’écoute, et l’attrait croissant du modèle maître-élève prouvent la valeur de l’élément dans le domaine de l’éducation musicale. L’inscription de l’élément attirera l’attention sur la contribution des modes traditionnels d’apprentissage et d’enseignement à l’éducation formelle et non formelle.  Aujourd’hui, le regain d’intérêt pour la musique et le chant byzantins, attesté par la multiplication des chœurs et des écoles de musique, contribue au développement de l’éducation musicale et de la création artistique contemporaine, comblant les besoins actuels par deux millénaires de savoir-faire et de connaissances culturels. | |
| 3. Mesures de sauvegarde | |
| Pour le **critère R.3**, les États **doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l’élément sont élaborées »**. | |
| 3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l’élément | |
| 1. Comment la viabilité de l’élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Transmission par l’éducation non formelle  Les principales communautés de détenteurs (Église et chanteurs) favorisent principalement la transmission de l’élément par l’éducation non formelle. Les Églises orthodoxes de Chypre et de Grèce jouent un rôle fondamental dans la transmission de la théorie et de la pratique de l’art psaltique via la création et l’organisation de séminaires, de cours, de chœurs de musique byzantine, etc. La Fédération hellénique des associations de chanteurs propose, en collaboration avec la Fondation pour la formation pastorale et la Fondation de la musique traditionnelle et byzantine de l’archidiocèse d’Athènes, des programmes d’apprentissage à long terme accrédités de l’art psaltique.  Il convient de mentionner la transcription du « Parasimantikī » (la notation neumatique du chant byzantin) en braille, entreprise par les chanteurs eux-mêmes (https://www.stanthonysmonastery.org/music/braillebyz.html).  Comme mentionné précédemment, le chant byzantin est transmis dans les lieux de culte et les endroits non dédiés au culte à vocation religieuse, éducative, expérimentale, musicale et culturelle. Les chœurs de musique byzantine se produisent dans pratiquement toutes les villes chypriotes et grecques, autour de maîtres respectés (par exemple, http://melourgia.blogspot.com). Une liste indicative d’une dizaine de chœurs de ce type figure sur la page http://analogion.com/forum/forumdisplay.php?f=99.  Identification, documentation, recherche  À Chypre, en Grèce et dans le monde entier, le chant byzantin fait l’objet d’études poussées, à grande échelle, dans des centres de recherches, des centres d’archives et des bibliothèques monastiques et d’église, des fondations culturelles et ecclésiastiques, et des musées. Parmi ceux-ci, figurent l’Institut patriarcal des études patristiques, la Fondation de musicologie byzantine du Saint-Synode de l’Église grecque, le Centre culturel de la Fondation de l’Archevêque Makarios III et le centre de recherche du monastère de Kykkos. Les activités de ces institutions contribuent à la sauvegarde et à la diffusion du riche patrimoine de la musique byzantine par la localisation, le catalogage et la numérisation des manuscrits musicaux, l’organisation de conférences et d’expositions, et la publication de manuels spécialisés, de mémoires et de thèses de doctorat. Il est possible de mentionner, à titre indicatif, l’initiative prise par l’« Union Académique Internationale » de Copenhague pour promouvoir un grand nombre de publications dans la série « Monumenta Musicæ Byzantinæ » (1935ff.).  Promotion, mise en valeur  Les activités artistiques des institutions susmentionnées complètent leurs travaux pédagogiques et de recherches, et mettent davantage en valeur l’art du chant byzantin, aux niveaux local et international, notamment par l’organisation de concerts de musique byzantine et la participation des chœurs aux festivals à l’étranger.  Les moyens de communication publics et privés jouent un rôle significatif dans la promotion et la sauvegarde du chant byzantin, la diffusion des Saints Services, des concerts de musique byzantine, etc. La numérisation des documents papier et audiovisuels des archives publiques et privées (journaux et anciennes publications, programmes radio et télévisés, documentaires, enregistrements et vidéos d’événements et d’entretiens) permet au grand public d’accéder à des ressources précieuses et de diffuser plus largement la tradition psaltique et ses techniques. | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  promotion, mise en valeur  revitalisation | |
| 1. Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l’élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| Transmission par l’éducation formelle et non formelle  Dans l’enseignement secondaire, l’intégration, par les Ministères de l’éducation des deux pays, d’un cours hebdomadaire de musique byzantine dans le programme des écoles de musique a contribué à sa diffusion auprès des jeunes générations. La présence à ce cours est obligatoire pour tous les élèves des écoles de musique, qui peuvent également choisir de suivre des cours particuliers de musique byzantine, voire le cours plus spécialisé intitulé « Chœur de musique byzantine ».  Les conservatoires, agréés par le Ministère grec de la culture, dispensent une éducation formelle et délivrent un diplôme de musique byzantine. Le Conservatoire d’Athènes (date de création estimée : 1877) contribue grandement à la promotion des études de musique byzantine depuis la fondation du Département de musique byzantine en 1903. Le premier programme officiel de musique byzantine a été publié en 1957 dans le Journal officiel du gouvernement.  À Chypre, un certain nombre de conservatoires privés proposent des cours de musique byzantine dans plusieurs modules de formation. L’ensemble des programmes sont approuvés par le Ministère de l’éducation.  Dans les deux pays, des centres d’enseignement pour adultes dispensent un enseignement non formel de musique byzantine. Ils sont financés soit par les ministères de l’éducation, soit par les autorités municipales.  Identification, documentation, recherche  Dans les deux pays, le chant byzantin fait partie intégrante des études de deuxième et de troisième cycles des facultés de théologie et de musicologie. Chaque université grecque possédant une faculté de musique et/ou de théologie (notamment l’Université nationale et capodistrienne d’Athènes, l’Université Aristote de Thessalonique, l’Université de Macédoine à Thessalonique, etc.) propose plusieurs cours de musique byzantine. Dans plusieurs établissements grecs d’enseignement technique, qui dispensent une formation en musique et à la fabrication d’instruments, les étudiants suivent également des cours de musique byzantine.  À Chypre, au Département d’études byzantines et néo-helléniques de l’Université de Chypre, à Nicosie, l’hymnographie est enseignée dans le cadre des deuxième et troisième cycles. En outre, le projet de recherche « L’hymnographie byzantine et la tradition de la rhétorique » [HYMNORHET] (chercheur principal : Antonia Giannouli, professeure agrégée) a été mené de juin 2013 à mai 2015). L’Université Neapolis, à Paphos (Chypre), propose une spécialisation en musique et en chant byzantins dans le cadre de sa maîtrise ès arts en théologie.  Grâce au développement des études byzantines, aussi bien à Chypre qu’en Grèce, de vastes recherches et une documentation approfondie ont été réalisées (et publiées) sur la poésie et la musique ecclésiastiques.  Préservation, protection  Les collections, nombreuses et variées, de l’hymnographie ecclésiastique préservent les connaissances de l’art du chant byzantin. L’hymnographie est intégrée dans les livres liturgiques, qu’il s’agisse de papyrus, de manuscrits ou de livres anciens. Des organismes publics tels que les Services archéologiques de Chypre et de Grèce ont veillé à leur préservation et à leur publication, afin de protéger les informations qu’ils contiennent sur l’évolution du chant. | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l’(les) **État(s) partie(s)** eu égard à l’élément.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  Promotion, mise en valeur  revitalisation | |
| 3.b. Mesures de sauvegarde proposées  Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l’élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d’engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités. | |
| 1. Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l’élément ne soit pas menacée à l’avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l’inscription ainsi que par la visibilité et l’attention particulière du public en résultant ?   Minimum 570 mots et maximum 860 mots | |
| Même si l’inscription sur la Liste représentative devrait accroître la visibilité de l’élément, les détenteurs et les experts n’ont pas déterminé d’éventuels résultats indésirables en lien avec l’inscription. Les règles qui ont été établies par les systèmes « Octōechos » et « Typikōn », ainsi que par le modèle de transmission maître-élève sont appliquées depuis des siècles. Grâce à ces règles, la viabilité de l’élément et son bon déroulement ne devraient pas être affectés par sa visibilité accrue.  À Chypre et en Grèce, les communautés de détenteurs, en collaboration avec les organismes publics compétents tels que le Ministère chypriote de l’éducation et de la culture, le Ministère grec de la culture et des sports et le Ministère grec de l’éducation, de la recherche et des affaires religieuses, ont pris d’autres mesures en faveur de la transmission, de la documentation et de la promotion de l’élément.  Transmission par l’éducation formelle et non formelle  Études supérieures d’art psaltique : Le diplôme que les chanteurs obtiennent à l’issue des cinq ans d’études au Conservatoire n’est pas encore intégré dans le système d’enseignement supérieur grec. Actuellement, la Fédération hellénique des associations de chanteurs, le Ministère de l’éducation, de la recherche et des affaires religieuses, et le Ministère de la culture et des sports ont lancé une consultation participative publique à ce sujet. Les différentes parties prenantes espèrent que cette consultation (qui prendra fin en décembre 2019) permettra d’établir une réglementation qui définira les modalités exactes selon lesquelles les diplômés du Conservatoire pourront être admis dans des cursus de troisième cycle en musique byzantine et en art psaltique, ainsi que les changements institutionnels qui, dans les facultés de musicologie, favoriseront cette procédure. Les programmes des conservatoires grecs (supervisés par le Ministère grec de la culture et des sports) seront également modifiés en conséquence.  Programmes éducatifs dans l’enseignement primaire : Si, dans les deux États, la musique byzantine est enseignée dans les écoles de musique de l’enseignement secondaire, ce n’est pas le cas des établissements d’enseignement primaire grecs. Le Ministère du patrimoine culturel moderne, le Musée des instruments grecs de musique traditionnelle « Fivos Anoyianakis » et la Fédération hellénique des associations de chanteurs élaborent actuellement un programme éducatif destiné aux élèves de 5e et de 6e année des écoles primaires, à intégrer dans les « créneaux flexibles » des programmes scolaires. En septembre 2018, le programme sera soumis à l’approbation de l’Institut des politiques éducatives. À Chypre, la musique byzantine est parfaitement intégrée dans les cours d’art, de littérature et d’histoire de l’enseignement primaire.  Les réseaux sociaux et les technologies de l’information et de la communication (TIC) offrent de nouvelles possibilités de diffusion et de formation. Les forums de discussion en ligne tels que http://analogion.com/forum, réunissent les autorités compétentes du secteur et présentent les problématiques aux personnes intéressées. Les chaînes YouTube dédiées à la musique byzantine offrent des possibilités quasi infinies de transmission (par exemple, https://www.youtube.com/watch?v=dGq7i6mcJ\_o&list=PLjITXn39PN3ZOHRD6-WRcexBabJdb7Wpt), ainsi que la possibilité d’assister à des cours de musique byzantine en ligne (par exemple, « Tilescholīo Psaltikīs » : https://www.youtube.com/watch?v=JR06JDy90oM).  Identification, documentation, recherche  Grâce à leur vaste réseau de contacts, la Fondation de l’Archevêque Makarios III et le Comité chypriote des études byzantines ont apporté leur expertise, à différents égards, dans l’étude et l’enseignement du chant byzantin dans des contextes spécialisés, éducatifs et ecclésiastiques, à Chypre et à l’étranger. Ils poursuivront cette entreprise afin d’obtenir les meilleurs résultats possibles pour la sauvegarde et la promotion de l’art du chant byzantin.  En Grèce, l’Institut patriarcal des études patristiques (Archives de musique byzantine) et la Fondation de musicologie byzantine du Saint-Synode de l’Église grecque s’investissent également dans le programme de recherche et de publication qu’ils ont entrepris. Grâce à leur excellente qualité éditoriale et scientifique, la documentation et les publications exhaustives qu’ils produisent sur le chant byzantin constituent une référence à l’échelle mondiale. Le professeur Grigorios Stathis, Directeur de la Fondation de musicologie byzantine et le personnel scientifique de la Fondation possèdent actuellement un programme de conférences internationales scientifiques sur l’élément, qui se poursuivra dans les années à venir.  Promotion, mise en valeur  À Chypre, la Fondation de l’Archevêque Makarios III et le Comité chypriote des études byzantines ont l’intention de lancer une campagne d’information destinée aux spécialistes et au grand public afin de les sensibiliser à l’importance de l’inscription du chant byzantin sur la Liste représentative du PCI de l’UNESCO pour la promotion et la sauvegarde de l’élément. À cette fin, la Fondation et le Comité prévoient de coopérer avec le Comité national chypriote pour l’UNESCO, les services culturels du Ministère chypriote de l’éducation et de la culture, et la Direction du patrimoine culturel moderne du Ministère hellénique de la culture et des sports afin d’organiser des conférences d’une journée, des événements artistiques, des concerts, des expositions et des conférences de presse dans leurs locaux (grand synode de l’archevêché de Chypre, Musée byzantin de Chypre, Musée d’art populaire, etc.).  Les deux organismes envisagent également l’institutionnalisation d’une réunion annuelle panchypriote des chœurs et des chorales de chant byzantin. Elle aurait pour objectif de présenter au grand public le travail éducatif, spirituel et artistique de ces groupes de musique et de favoriser l’échange d’opinions et de bonnes pratiques entre les artistes et les enseignants de musique byzantine. Pour la mise en œuvre de ce projet, qui devrait voir le jour dans les deux prochaines années, les deux institutions sont déjà en contact avec des écoles et des chœurs de musique byzantine. En outre, les deux organismes prévoient de produire un documentaire qui présentera la position et le rôle actuels du chant byzantin dans la société et la religion, à Chypre. Le documentaire montrera, en des termes scientifiques, mais accessibles au grand public, la pratique du chant byzantin dans des lieux saints et profanes, à l’occasion de divers événements sociaux et religieux de la vie quotidienne. Reconnaissant l’importance de l’apprentissage oral et par l’écoute de l’art du chant byzantin, ils souhaitent également œuvrer ensemble à la numérisation et à l’étude des archives audiovisuelles.  En Grèce, en novembre 2017, la Fédération hellénique des associations de chanteurs a créé les « Fêtes byzantines », un événement majeur pour tous les membres de la communauté de chanteurs, l’Église de Grèce et le grand public. Des événements similaires sont organisés, à plus petite échelle, tout au long de l’année 2018, dans toutes les régions grecques. Jusqu’ici, tous ont remporté un franc succès en termes de participation de la communauté et du grand public. Dans les années à venir, la Fédération hellénique des associations de chanteurs suivra ce modèle d’activité pour la promotion de l’élément.  Les sites Web tels que http://www.pemptousia.gr/psaltiki-pili/ présentent les multiples activités culturelles en lien avec l’élément, ainsi que des enregistrements audio, des vidéos, des textes théoriques et des publications.  Certains chœurs participent activement à la publication d’ouvrages et d’enregistrements ou de documents audiovisuels sur le chant, qui s’avèrent d’une grande aide pour les personnes qui s’intéressent à l’élément :  - Chœur byzantin « Romain le Mélode ». Activités : concerts à Chypre et à l’étranger, cours de musique byzantine, publication de CD, chaîne YouTube (http://romanosmelodos.com/?page\_id=11).  - Chœur de l’archevêché de Chypre « Saint Jean Damascène ». Activités : concerts à Chypre et à l’étranger, cours de musique byzantine, publication de CD, chaîne YouTube (https://www.youtube.com/channel/UCk5pHNzCGSRLuPbY0CE3Z4w).  - Chœur du Saint Monastère de Kykkos. Activités : concerts à Chypre et à l’étranger, cours de musique byzantine, publication de CD, chaîne YouTube (https://www.youtube.com/channel/UCb-R-Q9gHsx2NGHAuGmViGA).  - Chœur Byzantin de Grèce (également connu sous le sigle ΕΛΒΥΧ en Grèce). Fondé en 1977 par Lykourgos Anghelopoulos, élève du maître Simon Karras. Activités : publication d’ouvrages et de CD, concerts, enregistrements audio.  - Centre de recherche et de publication (http://e-kere.gr). Activités : publications, conférences, entretiens, recherches sur des manuscrits et des livres de musique de la période 1820-1920, catalogues bibliographiques.  - Association Romain le Mélode et Saint Jean Damascène des chantres de l’Église de la région de l’Attique (anciennement l’Association panhellénique de chantres de l’Église), http://psaltesattikis.gr/. Activités : publication d’interprétations sur une série de disques vinyle, concerts, militantisme syndicaliste sur des questions liées à l’emploi des chantres de l’Église.  Chœur de la Société d’amateurs de musique de Constantinople à Athènes. Activités : collection en ligne d’enregistrements audio pour chaque fête religieuse, catalogues de chantres, initiatives en faveur de la préservation du « style patriarcal » de l’art du chant byzantin.  - Chœur byzantin « Trope ». Activités : concerts, publication d’ouvrages et de CD | |
| 1. Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| À Chypre et en Grèce, les organismes publics compétents s’engagent en faveur de la sauvegarde et de la promotion de la musique byzantine. Le Ministère chypriote de l’éducation et de la culture soutient pleinement les mesures de sauvegarde proposées et facilitera leur mise en œuvre, sur les plans financier et institutionnel. Le Ministère hellénique de la culture et des sports et le Ministère hellénique de l’éducation, de la recherche et des affaires religieuses assureront également l’intégralité du financement nécessaire et soutiendront la mise en œuvre complète des mesures proposées.  Le financement public de la recherche sur divers aspects de l’élément (historique ou actuel) revêt également une importance particulière. Il est assuré soit par le biais d’allocations budgétaires nationales directes aux établissements d’enseignement supérieur, soit par les programmes de l’UE tels qu’Horizon 2020.  Il convient de mentionner en particulier la protection et la préservation de tous les aspects matériels de ce patrimoine. Les Services archéologiques des deux États poursuivront leur programme de restauration dans les monastères et les églises, et de conservation des anciens manuscrits et livres liturgiques et d’autres objets (tels que les lutrins, etc.) en lien avec la représentation de l’élément. L’architecture des églises, leurs icônes, leurs mosaïques, leurs fresques, entre autres, suivent des règles qui ont été adoptées dans le but explicite d’intensifier la vénération et la spiritualité de la part de la congrégation. Certains de ces monastères et églises ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. L’acoustique des églises est particulièrement importante pour l’interprétation des chants. Dans chaque projet de restauration, cet aspect est toujours pris en considération. | |
| 1. Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| L’ensemble des mesures proposées pour Chypre étaient le fruit de réflexions entre la communauté de chanteurs, la Fondation de l’Archevêque Makarios III et le Comité chypriote des études byzantines. Au cours de diverses réunions, ils ont abordé la sensibilisation accrue que susciterait l’éventuelle inscription de l’élément sur la Liste représentative auprès du public et ont estimé que le plan proposé était satisfaisant.  La Fondation de la musique traditionnelle et byzantine de l’archidiocèse d’Athènes, la Fondation de musicologie byzantine du Saint-Synode de l’Église grecque et la Fédération hellénique des associations de chanteurs ont participé activement à l’élaboration des mesures de sauvegarde proposées. La Fédération a lancé un débat public auprès de ses membres afin de solliciter leur avis sur les mesures de sauvegarde concernant la candidature à l’inscription sur la Liste représentative de l’UNESCO. Les membres de la communauté ont fait part de leur avis et de leurs opinions sur un éventail de thèmes, de la transmission à la standardisation des diplômes pour les chanteurs professionnels. Ils ont également formulé des idées très intéressantes concernant le renforcement de la promotion de la musique byzantine auprès du grand public. Si les mesures de sauvegarde susmentionnées ont été élaborées et adoptées par la communauté, un dialogue riche et fructueux se poursuit cependant en Grèce. La préparation du dossier de candidature a donné lieu à un processus de consultation publique auprès de la communauté, qui se poursuit actuellement. Ainsi, depuis février 2018, la Fédération a entamé une série de dialogues structurés auprès de ses membres afin d’élaborer des mesures de sauvegarde à long terme de l’art psaltique. Les résultats de ce processus seront intégrés à la mise à jour, prévue en 2020, de l’entrée correspondante dans l’Inventaire national du PCI grec. | |
| 3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde  Indiquez le nom, l’adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l’élément. | |
| |  |  | | --- | --- | | **CHYPRE** |  | | Nom de l’organisme : | Church of Cyprus | | Nom et titre de la personne à contacter : | Chrysostomos II, Archbishop of Nova Justiniana and All Cyprus | | Adresse : | Office for Information and Communication of the Church of Cyprus, Church of Cyprus, P.O. Box 21130, 1502 Nicosia, Cyprus | | Numéro de téléphone : | (+357) 22554600/611 | | Adresse électronique : | office@churchofcyprus.org.cy | | Autres informations pertinentes : | http://churchofcyprus.org.cy/ | | Nom de l’organisme : | Metropolis of Paphos, Bishop | | Nom et titre de la personne à contacter : | Holy Metropolis of Paphos Georgios of the Holy | | Adresse : | P.O. Box 60054, 8100 Paphos | | Numéro de téléphone : | (+357) 26821000 | | Adresse électronique : | metropolis@impaphou.org, Tuxikos@impaphou.org | | Autres informations pertinentes : | http://www.impaphou.org/ | | Nom de l’organisme : | Holy Metropolis of Kition | | Nom et titre de la personne à contacter : | Chrysostomos of the Holy Metropolis of Kition, Bishop | | Adresse : | P.O. Box 40036, 6300 Larnaca | | Numéro de téléphone : | : (+357) 24652269, 24815032 | | Adresse électronique : | i.m.kitiou@logosnet.cy.net | | Autres informations pertinentes : | http://imkitiou.org/ | | Nom de l’organisme : | Holy Metropolis of Kerinia | | Nom et titre de la personne à contacter : | Chrysostomos of the Holy Metropolis of Kerinia, Bishop | | Adresse : | 3, Achilleos street, 2112 Aglantzia, P.O. Box 20258, 2150 Aglantzia | | Numéro de téléphone : | (+357) 22444242 | | Adresse électronique : | i.m.k.@cytanet.com.cy, info@m-kyrenia.org | | Nom de l’organisme : | Holy Metropolis of Lemesos | | Nom et titre de la personne à contacter : | Athanasios of the Holy Metropolis of Lemesos, Bishop | | Adresse : | 306, Ayiou Andreou street ,3304 Limassol | | Numéro de téléphone : | (+357) 25 864300 | | Adresse électronique : | grammateia.imlemesou@gmail.com | | Autres informations pertinentes : | http://www.imlemesou.org/ | | Nom de l’organisme : | Holy Metropolis of Morphou | | Nom et titre de la personne à contacter : | Neofytos of the Holy Metropolis of Morphou, Bishop | | Adresse : | 3, Mitropoleos street, 2831 Evrychou | | Numéro de téléphone : | (+357) 22932401 | | Adresse électronique : | info@immorfou.org.cy, internet@immorfou.org.cy | | Autres informations pertinentes : | http://www.immorfou.org.cy/ | | Nom de l’organisme : | Holy Metropolis of Constantia - Ammochostos | | Nom et titre de la personne à contacter : | Vasilios of the Holy Metropolis of Contantia-Ammochostos, Bishop | | Adresse : | Georgiou street, P.O. Box 34034, 5309 Paralimni | | Numéro de téléphone : | (+357) 23812444 | | Adresse électronique : | info@imconstantias.org.cy | | Autres informations pertinentes : | http://www.imconstantias.org.cy/ | | Nom de l’organisme : | Holy Metropolis of Kykkos and Tillyria | | Nom et titre de la personne à contacter : | Nikiforos of the Holy Metropolis of Kykkos and Tillyria, Bishop | | Adresse : | Metochi of the Holy Monastery of Kykkos “Agios Prokopios”, Nicosia | | Numéro de téléphone : | (+357) 22390681 | | Adresse électronique : | gramateiakykkos@gmail.com | | Autres informations pertinentes : | http://imkykkou.org.cy/ | | Nom de l’organisme : | Holy Metropolis of Tamassos and Orini | | Nom et titre de la personne à contacter : | Athanasios of the Holy Metropolis of Lemesos, Bishop | | Adresse : | Stavrou Stylianidi Avenue, 2642 Episkopio | | Numéro de téléphone : | (+357) 22465465 | | Adresse électronique : | imt@imtamasou.org.cy | | Autres informations pertinentes : | www.imtamasou.org.cy | | Nom de l’organisme : | Holy Metropolis Trimythountos | | Nom et titre de la personne à contacter : | Barnabas of the Holy Metropolis Trimythountos, Bishop | | Adresse : | 87, Dimitri Chamatsou street, 2540 Dali, P.O. Box 11001, 2550 Dali | | Numéro de téléphone : | (+357) 22527000 | | Adresse électronique : | info@imtrimythountos.org.cy | | Nom de l’organisme : | Theological Seminary “Apostle Barnabas” - Church of Cyprus | | Nom et titre de la personne à contacter : | Archimandrite Venediktos Ioannou, Director | | Adresse : | 85A, Chatzipetri street, 2057 Strovolos | | Numéro de téléphone : | (+357) 22590333, 22590643 | | Adresse électronique : | ieratiki@cytanet.com.cy | | Autres informations pertinentes : | http://ieratiki.cy.net | | Nom de l’organisme : | Theological School of the Church of Cyprus | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr Demetris Ierodiakonou, Byzantine music instructor | | Adresse : | 1-7, Isokratous street, 1016 Nicosia | | Numéro de téléphone : | (+357) 22443055 | | Adresse électronique : | admissions@theo.ac.cy, info@theo.ac.cy | | Autres informations pertinentes : | http://theo.ac.cy/ | | Nom de l’organisme : | Department of Theology and Culture, University of Nicosia | | Nom et titre de la personne à contacter : |  | | Adresse : | 46, Makedonitissis Avenue, 2417 Nicosia | | Numéro de téléphone : | (+357) 22841528 | | Adresse électronique : | admissions@unic.ac.cy | | Autres informations pertinentes : | https://www.unic.ac.cy/el/schools/tmima-theologias | | Nom de l’organisme : | Theology Studies Postgraduate Program, University of Neapolis, Paphos | | Nom et titre de la personne à contacter : | Professor Georgios Martzelos, Program Coordinator | | Adresse : | 2, Danais Avenue, 8042 Paphos | | Numéro de téléphone : | (+357) 26843610 | | Adresse électronique : | a.koutroumpeli@nup.ac.cy, t.alexandrakis@nup.ac.cy | | Autres informations pertinentes : | http://www.nup.ac.cy/gr/courses/master-in-theological-studies/ | | Nom de l’organisme : | Department of Byzantine and Modern Greek Studies, School of Letters, University of Cyprus | | Nom et titre de la personne à contacter : | Professor Julia Chatzipanagioti-Sangmeister, Chairperson | | Adresse : | P.O. Box 20537, 1678 Nicosia | | Numéro de téléphone : | (+357) 22893880 | | Adresse électronique : | bmg@ucy.ac.cy | | Autres informations pertinentes : | https://www.ucy.ac.cy/bmg/el/ | | Nom de l’organisme : | School of Byzantine Music of the Holy Metropolis of Paphos | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr Christos D. Aristidou, Director | | Adresse : | P.O. Box 60054, 8100 Paphos | | Numéro de téléphone : | (+357) 26821000, (+357) 99548120 | | Adresse électronique : | metropolis@impaphou.org, Tuxikos@impaphou.org | | Autres informations pertinentes : | http://www.impaphou.org/ | | Nom de l’organisme : | School of Byzantine Music of the Holy Metropolis of Kition | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr Andreas Avraam Vava, Director | | Adresse : | Cultural Center of the Holy Monastery of Saint George Kontou, Larnaca | | Numéro de téléphone : | (+357) 24652269 , 24815032 | | Adresse électronique : | i.m.kitiou@logosnet.cy.net | | Autres informations pertinentes : | http://imkitiou.org/ | | Nom de l’organisme : | School of Byzantine and Traditional Music “Romanos the Melodist” of the Holy Metropolis of Lemesos | | Nom et titre de la personne à contacter : | Father Nikolaos Lymbourides, Director | | Adresse : | Holy Metropolis of Lemesos, 306, Ayiou Andreou street P.O. Box 56091, 3304 Limassol | | Numéro de téléphone : | (+357) 25864300 | | Adresse électronique : | gramateia@imlemesou.org.cy | | Autres informations pertinentes : | http://romanosmelodos.com/ | | Nom de l’organisme : | Annex of School of Byzantine and Traditional Music “Romanos the Melodist” of the Holy Metropolis of Lemesos in Kyperounta, Holy Church of St. Marina | | Nom et titre de la personne à contacter : | Father Nikolaos Lympouridis, Director | | Adresse : | Kyperounta | | Numéro de téléphone : | (+357) 99409041, 25532253 | | Adresse électronique : | gramateia@imlemesou.org.cy | | Autres informations pertinentes : | http://romanosmelodos.com/ | | Nom de l’organisme : | School of Byzantine Music “Osios Nilos” of the Holy Metropolis of Tamassos and Orini | | Nom et titre de la personne à contacter : | Father Andreas Spyridis | | Adresse : | Stavrou Stylianidi Avenue, 2642 Episkopio | | Numéro de téléphone : | (+357) 22465465 | | Adresse électronique : | imt@imtamasou.org.cy | | Autres informations pertinentes : | www.imtamasou.org.cy | | Nom de l’organisme : | School of Byzantine Music, Cultural and Environmental Foundation of the Holy Metropolis of Morphou | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr Marios Antoniou | | Adresse : | 4, Ayion Varnava and Ilarionos street, 2731 Peristerona, Morphou | | Numéro de téléphone : | (+357) 22823330, 22823360 | | Adresse électronique : | politistiko@immorfou.org.cy | | Autres informations pertinentes : | http://www.immorfou.org.cy/cultural-institute-of-metropolis.html | | Nom de l’organisme : | School of Byzantine Music of the Holy Monastery of Kykkos | | Nom et titre de la personne à contacter : | Dr Christodoulos Vasiliades, Byzantine chant teacher and cantor | | Adresse : | Metochi of the Holy Monastery of Kykkos “Agios Prokopios”, Nicosia | | Numéro de téléphone : | (+357) 22666565 | | Adresse électronique : | vas@cy.net | | Autres informations pertinentes : | http://imkykkou.org.cy/archives/2079 | | Nom de l’organisme : | School of Traditional Music “Ayia Sophia” | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr Nektarios Ioannou, Director | | Adresse : |  | | Numéro de téléphone : | (+357) 99696627 | | Autres informations pertinentes : | http://agiasofi-music.cy.net/ | | Nom de l’organisme : | Music School of Nicosia, Cyprus Ministry of Education and Culture | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr Christos Christoforou, Supervisor | | Adresse : | Pancyprian Gymnasium , Archbishop Kyprianos Square, 1016 Nicosia | | Numéro de téléphone : | (+357) 22343518 | | Adresse électronique : | lyk-mousiko-lef@schools.ac.cy; mousikascholeia@schools.ac.cy | | Autres informations pertinentes : | http://mousiko-scholeio-lef.schools.ac.cy/ | | Nom de l’organisme : | Music School of Limassol “Marios Tokas”, Cyprus Ministry of Education and Culture | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr Mikis Kosteas, Supervisor | | Adresse : | Lanitio Lyceum, Archbishop Makarios III Avenue, Limassol | | Numéro de téléphone : | (+357) 25692080 | | Adresse électronique : | lyk-mousiko-lem@schools.ac.cy; mousikascholeia@schools.ac.cy | | Autres informations pertinentes : | http://mousiko-scholeio-lem.schools.ac.cy/ | | Nom de l’organisme : | Music School of Paphos, Cyprus Ministry of Education and Culture | | Nom et titre de la personne à contacter : |  | | Adresse : | 7, Georgiou Griva Digeni street, 8047 Paphos | | Numéro de téléphone : | (+357) 26933660, 26932413 | | Adresse électronique : | lyk-mousiko-paf@schools.ac.cy; mousikascholeia@schools.ac.cy | | Autres informations pertinentes : | http://mousiko-scholeio-paf.schools.ac.cy/ | | Nom de l’organisme : | Music School of Ammochostos, Cyprus Ministry of Education and Culture | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr Spyros Spyrou, Supervisor | | Adresse : | 69A, Foti Pitta Avenue, P.O. Box 35505, 5350 Frenaros | | Numéro de téléphone : | (+357) 23742853, 23820282 | | Adresse électronique : | lyk-mousiko-amm@schools.ac.cy; mousikascholeia@schools.ac.cy | | Autres informations pertinentes : | http://mousiko-scholeio-amm.schools.ac.cy/ | | Nom de l’organisme : | Music School of Larnaca, Cyprus Ministry of Education and Culture | | Nom et titre de la personne à contacter : | Ms Dora Tsiama | | Adresse : | Lykeio Ayiou Georgiou101, Georgiou Griva Digeni Avenue, 6043 Larnaca | | Numéro de téléphone : | (+357) 24823383 | | Adresse électronique : | mousiko-scholeio-lar@schools.ac.cy | | Autres informations pertinentes : | http://mousiko-scholeio-lar.schools.ac.cy/ | | Nom de l’organisme : | “Saint John of Damascus” Choir of the Holy Archbishopric of Cyprus | | Nom et titre de la personne à contacter : | Father Dimitrios Dimosthenous, Choir Director | | Adresse : | Church of Cyprus, P.O. Box 21130, 1502 Nicosia | | Numéro de téléphone : | (+357) 22554600/611 | | Adresse électronique : | pddemosth1@gmail.com | | Autres informations pertinentes : | http://churchofcyprus.org.cy | | Nom de l’organisme : | Byzantine Choir of the Holy Metropolis of Paphos | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr Christos D. Aristidou | | Adresse : | P.O. Box 60054, 8100 Πάφος | | Numéro de téléphone : | (+357) 26821000 | | Adresse électronique : | metropolis@impaphou.org, Tuxikos@impaphou.org | | Autres informations pertinentes : | http://www.impaphou.org/ | | Nom de l’organisme : | Byzantine Choir “Romanos the Melodist” of the Holy Metropolis of Lemesos | | Nom et titre de la personne à contacter : | Father Nikolaos Lymbourides | | Adresse : | Holy Metropolis of Lemesos, 306 Ayiou Andreou Street, 3304 Limassol | | Numéro de téléphone : | (+357) 25 864300 | | Adresse électronique : | nlymbourides@yahoo.com | | Autres informations pertinentes : | http://romanosmelodos.com/ | | Nom de l’organisme : | Byzantine Choir of the Holy Monastery of Kykkos | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr Aristos Thoukididis | | Adresse : | Metochi of the Holy Monastery of Kykkos “Agios Prokopios” | | Numéro de téléphone : | (+357) 22666565 | | Adresse électronique : | 1) gramateiakykkos@gmail.com, 2) vas@cy.net | | Autres informations pertinentes : | http://monikykkou.org.cy/byzantini-moysikh/, http://imkykkou.org.cy/archives/2079 | | Nom de l’organisme : | Byzantine Choir “Cypriot Melodists” | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr Evangelos Georgiou, Choir Director | | Adresse : | Athienou | | Numéro de téléphone : | (+357) 99095047 | | Adresse électronique : | evaggelosgeorgiou@gmail.com | | Nom de l’organisme : | Cultural Center of the Archbishop Makarios III Foundation | | Nom et titre de la personne à contacter : | Andreas K. Fylaktou, Director | | Adresse : | Archbishop Kyprianos Square, P.O. Box 21269, 1505 Nicosia | | Numéro de téléphone : | (+357) 22430008 | | Adresse électronique : | info@makariosfoundation.org.cy | | Autres informations pertinentes : | http://www.makariosfoundation.org.cy/ | | Nom de l’organisme : | Cultural Foundation “Archangelos” of the Holy Monastery of Kykkos | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr Costis Kokkinoftas, Researcher | | Adresse : | P.O. Box 28192, Nicosia | | Numéro de téléphone : | (+357) 22370002 | | Adresse électronique : | kentromeleton@gmail.com | | Autres informations pertinentes : | http://politistiko-idryma.org.cy/, www.imkykkou.com.cy | | Nom de l’organisme : | Cultural and Environmental Foundation of the Holy Metropolis of Morphou | | Nom et titre de la personne à contacter : |  | | Adresse : | 4, Ayion Varnava and Ilarionos street, 2731 Peristerona, Morphou | | Numéro de téléphone : | (+357) 22823330, 22823360 | | Adresse électronique : | politistiko@immorfou.org.cy | | Nom de l’organisme : | Byzantine Museum and Art Galleries - Archbishop Makarios III Foundation | | Nom et titre de la personne à contacter : | Dr Ioannis Eliades, Director | | Adresse : | Archbishop Kyprianos Square P.O. Box 21269, 1505 Nicosia | | Numéro de téléphone : | (+357) 22430008 | | Adresse électronique : | info@makariosfoundation.org.cy | | Autres informations pertinentes : | http://www.makariosfoundation.org.cy/ | | Nom de l’organisme : | Cyprus Committee of Byzantine Studies | | Nom et titre de la personne à contacter : | Dr Ioannis Eliades, Secretary-General | | Adresse : | 8, Lefkonos street, 1011 Nicosia | | Numéro de téléphone : | (+357) 99759021 | | Adresse électronique : | info@kebys.org | | Autres informations pertinentes : | http://www.kebys.org | | Nom de l’organisme : | Byzantinist Society of Cyprus | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr Andreas Foulias, Chairman | | Adresse : | P.O. Box 24777, 1303 Nicosia | | Numéro de téléphone : |  | | Adresse électronique : | secretary@byzantinistsociety.org.cy; info@byzantinistsociety.org.cy | | Autres informations pertinentes : | http://byzantinistsociety.org.cy/ | | Nom de l’organisme : | Cyprus Research Centre | | Nom et titre de la personne à contacter : | Anna Loizidou-Pouradier Duteil, Director | | Adresse : | 6, Gladstonos street, 1095 Nicosia | | Numéro de téléphone : | (+357) 22456319, 22456320 | | Adresse électronique : | archeiokee@moec.gov.cy, apouradier\_loizidou@moec.gov.cy | | Autres informations pertinentes : | http://www.moec.gov.cy/kee/ | | Nom de l’organisme : | Society of Cypriot Studies | | Nom et titre de la personne à contacter : | : Dr Charalambos Chotzakoglou, President | | Adresse : | P.O. Box 21436, 1508 Nicosia, Cyprus | | Numéro de téléphone : | (+357) 22432578 | | Adresse électronique : | cypriotstudies@gmail.com | | Autres informations pertinentes : | http://www.cypriotstudies.org/ | | **GRÈCE** |  | | Nom de l’organisme : | Archdiocese of Athens and All Greece | | Nom et titre de la personne à contacter : | Ieronymos II, Archbishop of Athens & All Greece and Primate of the Autocephalous Orthodox Church of Greece | | Adresse : | 21, Aghias Filotheis, Athens 10556 | | Numéro de téléphone : | +302103352300 | | Adresse électronique : | id.grafeion@iaath.gr | | Autres informations pertinentes : | www.iaath.gr | | Nom de l’organisme : | Diocese of Nea Ionia & Philadelphia | | Nom et titre de la personne à contacter : | Gavriel, Metropolitan of Nea Ionia & Philadelphia | | Adresse : | 340 Herakliou Avenue, Nea Ionia 14231 | | Numéro de téléphone : | +302102753800 | | Adresse électronique : | contact@nif.gr | | Autres informations pertinentes : | : www.nif.gr | | Nom de l’organisme : | Diocese of Patrai | | Nom et titre de la personne à contacter : | Chrysostomos, Metropolitan of Patrai | | Adresse : | 34, Votsi str. Patras, 26221 | | Numéro de téléphone : | +302610320602 | | Adresse électronique : | i-m-patron@otenet.gr | | Autres informations pertinentes : | www.i-m-patron.gr | | Nom de l’organisme : | Holy Synod of the Church of Greece Foundation of Byzantine Musicology | | Nom et titre de la personne à contacter : | Grigorios Stathis, Director | | Adresse : | 14, Ioannou Ghennadiou str., Athens 11521 | | Numéro de téléphone : | +3021038453545 | | Adresse électronique : | info@ibyzmusic.gr | | Autres informations pertinentes : | www.ibyzmusic.gr | | Nom de l’organisme : | Foundation of Byzantine & Traditional Music of the Holy Archdiocese of Athens | | Nom et titre de la personne à contacter : | Archimandritis Irineos Nakos | | Adresse : | 21, Ag. Philotheis Athens,10556 Greece | | Numéro de téléphone : | +030211 17778 | | Adresse électronique : | idrima.gr@gmail.com, eirinaiosnakos@gmail.com | | Autres informations pertinentes | www.iaath.gr | | Nom de l’organisme : | Hellenic Federation of Chanters’ Associations | | Nom et titre de la personne à contacter : | Politis Konstantinos, Chairperson | | Adresse : | 75, Akadimias str. Athens, Greece | | Numéro de téléphone : | +0302103802526 | | Adresse électronique : | info@omsie.org | | Autres informations pertinentes | www.omsie.org | | Nom de l’organisme : | Society for the Promotion of education and Learning (Arsakeia –Tositseia Schools) | | Nom et titre de la personne à contacter : | Georgios Babiniotis, Chairperson | | Adresse : | 18, Kokkoni str, Palaio Psychico, 15452 Greece | | Numéro de téléphone : | +30210 6755555 | | Adresse électronique : | president@arsakeion.gr | | Autres informations pertinentes : | www.arsakeion.gr | | Nom de l’organisme : | Patriarchal Institute of Patristic Studies – Archives of Byzantine Music | | Nom et titre de la personne à contacter : | George Martzelos, Director | | Adresse : | 64, Eptapyrgiou, Thessaloniki, 54634 | | Numéro de téléphone : | +302310203620 | | Adresse électronique : | director@pipm.gr | | Autres informations pertinentes : | ww.pipm.gr | | Nom de l’organisme : | National & Kapodistrian University of Athens- School of Philosophy- Faculty of Music Studies: Section of Sound Technology, Music Pedagogy and Byzantine Musicology | | Nom et titre de la personne à contacter : | Achilleas Chaldeakes, Associate Professor in Byzantine Musicology | | Adresse : | Panepistimioupoli – Zografou, Athens, 15784 | | Numéro de téléphone : | +30210 7277302 | | Adresse électronique : | secr@music.uoa.gr | | Autres informations pertinentes : | www.music.uoa.gr | | Nom de l’organisme : | National & Kapodistrian University of Athens- Theological School- Department of Christian Worship, Education and Pastoral Studies | | Nom et titre de la personne à contacter : | Georgios Filias, Professor | | Adresse : | University Campus,15782 Ano IIissia | | Numéro de téléphone : | +302107275759 | | Adresse électronique : | gfilias@soctheol.uoa.gr | | Autres informations pertinentes : | www.theol.uoa.gr | | Nom de l’organisme : | Society for the Diffusion of Greek National Music (Simon Karras) | | Nom et titre de la personne à contacter : | Aggeliki Karra | | Adresse : | 9 Ersis & Pulcherias str., Strefi Hill, Athens, 11473 | | Numéro de téléphone : | +302108237447 | | Adresse électronique : | info@kepem.org | | Autres informations pertinentes : | www.kepem.org | | Nom de l’organisme : | Research and Publications Center | | Nom et titre de la personne à contacter : | Manolis Hadziyakoumis | | Adresse : | 119, Solonos str, Athens 10678 | | Numéro de téléphone : | +302106425498 | | Adresse électronique : | info@e-kere.gr | | Autres informations pertinentes : | e-kere.gr | | Nom de l’organisme : | Saint Maxim the Greek Institute “Research, Preservation and Promotion of Spiritual and Cultural Traditions” | | Nom et titre de la personne à contacter : | Nikos Gouraros, Chairperson | | Adresse : | 70-72, Panosmou str., Athens 11523 | | Numéro de téléphone : | +302106141171 | | Adresse électronique : | contact@stmaximthegreek.org | | Autres informations pertinentes : | www.stmaximthegreek.org | | Nom de l’organisme : | Conservatory of Athens | | Nom et titre de la personne à contacter : | Thanasis Polykandriotis, Music Teacher | | Adresse : | 6B, Delvinou str, Nea Erythrea 146 71 | | Numéro de téléphone : | +302108073227 | | Adresse électronique : | info@polykandriotis.gr | | Autres informations pertinentes : | www.polykandriotis.gr | | Nom de l’organisme : | Trope Byzantine Choir | | Nom et titre de la personne à contacter : | Konstantinos Aggelidis | | Adresse : | AiolisPikermi, 19009 | | Numéro de téléphone : | +306977408907 | | Adresse électronique : | info@troposchoir.gr | | Nom de l’organisme : | PEMPTOUSIA “Culture – Science – Religion ” | | Nom et titre de la personne à contacter : | Nikos Gouraros, Chief Director | | Adresse : | 70-72, Panormou str., Athens 11523 | | Numéro de téléphone : | +302106141171 | | Adresse électronique : |  | | Autres informations pertinentes : | www.pemptousia.gr | | |
| 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature | |
| Pour le **critère R.4**, les États **doivent démontrer que « l’élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé »**. | |
| 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature  Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à toutes les étapes de la préparation de la candidature, y compris au sujet du rôle du genre.  Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s’il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les organisations non gouvernementales, les instituts de recherche, les centres d’expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l’élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l’article 15 de la Convention.  *Minimum 340 mots et maximum 570 mots* | |
| Pour les deux États soumissionnaires, c’est lors du processus d’inscription de l’élément sur les inventaires nationaux du PCI que les communautés de détenteurs ont envisagé pour la première fois la candidature de l’élément à l’inscription sur la Liste représentative. La procédure et les réflexions qui ont suivi l’inscription sur les inventaires nationaux respectifs sont décrites ci-dessous. L’un des aspects les plus importants de la préparation du présent dossier de candidature réside dans le nombre et la diversité des entités et des détenteurs qui ont contribué à composer les parties narratives (historique, musicologique, socio-anthropologique), à fournir et recueillir les lettres de consentement, et à fournir ou produire les documents audiovisuels.  Après l’inscription de l’élément à l’Inventaire national du PCI grec en 2015, plusieurs membres de la communauté des détenteurs à Chypre (notamment des musicologues, des byzantinologues, des chanteurs, des enseignants de musique byzantine, des experts du PCI) ont exprimé leur intérêt pour l’inscription de l’élément à l’Inventaire chypriote. Pendant l’élaboration de l’inventaire de l’élément (processus qui s’est soldé par l’inscription officielle de l’élément en décembre 2017), tous les détenteurs ont affirmé leur détermination à présenter sa candidature à l’inscription sur la Liste représentative. Côté chypriote, la préparation de ce dossier de candidature a été coordonnée par la Commission nationale chypriote pour l’UNESCO, le Centre culturel de la Fondation de l’Archevêque Makarios III et le Comité chypriote des études byzantines. Elle a occasionné des délibérations et une collaboration entre un grand nombre de membres de la communauté, notamment les métropoles, les écoles de musique traditionnelle et byzantine, les fondations culturelles, les facultés et départements universitaires, les chœurs byzantins, les chantres, les élèves et enseignants de musique byzantine, les chefs de chœurs byzantins, les membres du clergé, les religieuses, les musicologues et les byzantinologues.  En Grèce, les délibérations finales concernant la candidature du chant byzantin se sont déroulées pendant les « Fêtes byzantines », événement de cinq jours organisé par la Fédération hellénique des associations de chanteurs à Peristéri (municipalité de la périphérie d’Athènes), du 1er au 5 novembre 2017. Avec plus de 1 000 chanteurs et membres de chœurs byzantins, il s’agissait du plus grand événement national organisé par des chanteurs grecs. Pendant les cinq jours, les chanteurs et les membres des chœurs byzantins ont eu l’occasion d’aborder plusieurs questions relatives à leur art, d’écouter plusieurs chœurs paroissiaux et d’autres chœurs byzantins, de découvrir des expositions photographiques, etc. Le chef de l’Église de Grèce, l’Archevêque Mgr Ieronimos II d’Athènes, et plusieurs autres métropolites, étaient également présents. Le premier jour de l’événement, les différentes parties prenantes ont longuement discuté de la possibilité de présenter la candidature de l’élément à l’inscription sur la Liste représentative et la décision de soumettre sa candidature a été prise à l’unanimité. Des résolutions similaires ont également été prises lors de trois réunions capitulaires régionales de la Fédération (Kalamata, janvier 2018 ; Orestiáda, mars 2018 ; Patras, mars 2018), ainsi que par les enseignants et les élèves de l’école de la Fondation de la musique traditionnelle et byzantine de l’archidiocèse d’Athènes (mars 2018). La décision (jointe à ce dossier) est prise collectivement par la Fédération et les associations régionales susmentionnées. D’autres réunions ont été organisée à Athènes, entre autres. Les chanteurs y ont abordé la candidature et la mise à jour de l’entrée correspondant à l’élément dans l’Inventaire national du PCI grec. Plusieurs autres membres de la communauté de détenteurs, des spécialistes des domaines universitaires concernés, entre autres, ont activement participé à ce processus. Ils ont apporté leur expertise et leur expérience sur divers points présentés ici. | |
| 4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature  Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l’élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l’État partie et l’infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d’attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l’anglais ou du français.  Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d’un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.  *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| L’Archevêque de Nouvelle Justinienne et de tout Chypre, Mgr Chrysostome II, a apporté son soutien, par écrit, à la candidature du chant byzantin à l’inscription sur la Liste représentative de l’humanité. L’Évêque de Bostra, le patriarchat grec orthodoxe de Jérusalem, l’Évêque Mgr Athanasios de la Sainte Métropole de Limassol de l’Église de Chypre et l’Évêque Mgr Isaiah de la Sainte Métropole de Tamassos et d’Orinis de l’Église de Chypre ont également appuyé la candidature et envoyé des lettres de consentement. Parmi les autres personnes ayant donné leur consentement écrit et ayant affirmé leur soutien, figurent le Ministre de l’éducation et de la culture de Chypre, l’ancienne Ambassadrice de Chypre à l’UNESCO et membre de la fondation A.G. Leventis Foundation, la Directrice du Département des antiquités chypriote, le Directeur de la Chaire UNESCO de l’Université de Nicosie, le Directeur du Centre culturel de la Fondation de l’Archevêque Makarios III, le Secrétaire général du Comité chypriote des études byzantines, le Recteur de l’Université de Chypre, une professeure agrégée de philologie byzantine à l’Université de Chypre, une musicologue et professeure dans une école de musique de l’enseignement secondaire, un philologue, le Président de l’Association folklorique de Limassol, deux professeurs de chant byzantin, trois étudiantes en chant byzantin, un chantre d’église amateur, un chercheur et chanteur folklorique traditionnel et le réalisateur du film chypriote tourné pour le dossier de candidature.  L’Archevêque de l’Église de Grèce, Mgr Ieronimos II, a apporté son soutien, par écrit, à la candidature du chant byzantin à l’inscription sur la Liste représentative de l’humanité. Les métropolites de Patras, Chrysostome, et de Néa Ionia et Philadelphie, Gavriel, ont également rédigé une lettre de consentement. Les métropolites d’Elaia, de Leucade et d’Ithaque, de Kalávryta et d’Égialée ont appuyé à titre individuel la résolution de la Fédération hellénique des associations de chanteurs en vue de l’inscription. Le Directeur de la Fondation de la musique traditionnelle et byzantine de l’archidiocèse d’Athènes, Irinaios Nakos, a également rédigé une lettre de consentement. Dix « archons » (Chefs des Chantres, également appelés « Offikialos ») ont signé une lettre de consentement commune. Deux autres « archons » ont exprimé individuellement leur soutien à la candidature. Six professeurs d’université (quatre musicologues qui enseignent la musique et le chant byzantins, un théologien et un linguiste) ont exprimé leur consentement par écrit. Les personnes suivantes ont également envoyé des lettres de consentement : trois chanteurs, un enseignant renommé de chant byzantin, un joueur de bouzouki et professeur de musique au Conservatoire d’Athènes, un chercheur indépendant, six chanteuses et trois jeunes étudiants en musique byzantine. À l’exception des six chanteuses, toutes ces personnes sont des hommes. Les 5 résolutions prises lors des réunions d’Athènes et des réunions régionales de la Fédération hellénique des associations de chanteurs sont jointes à ce dossier de candidature. Au total, 373 membres, dont 307 hommes et 66 femmes ont exprimé leur soutien à la candidature. | |
| 4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d’accès à l’élément  L’accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l’inscription de l’élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.  Si de telles pratiques n’existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu’il n’y a pas de pratiques coutumières régissant l’accès à cet élément.  *Minimum 60 mots et maximum 280 mots* | |
| Aucune pratique coutumière ne restreint l’acquisition des connaissances relatives à l’élément, ni sa pratique. Par exemple, la communauté de détenteurs au sens large se sent libre d’interpréter certaines hymnes très appréciées telles que l’Acathiste à la Mère de Dieu « Général en chef de nos armées », à diverses occasions non liées aux festivités et cérémonies religieuses. Les versets d’introduction de cette hymne (composée par Romain le Mélode au début du VIIe siècle) sont interprétés comme chant final dans les dîners familiaux ou entre amis : « À toi, guide invincible de nos armées, à toi les accents de la victoire ! Délivrée des dangers, moi ta cité, je te dédie cette action de grâces, ô Mère de Dieu. Toi dont la puissance est irrésistible, délivre-moi de tout péril, afin que je te crie : Réjouis-toi, Épouse inépousée ! » Néanmoins, l’élément étant lié à des pratiques religieuses, un certain respect des hymnes et des psaumes est requis lors des représentations publiques. | |
| 4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)  Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale concerné par l’élément, telles qu’associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :   1. Nom de l’entité 2. Nom et titre de la personne contact 3. Adresse 4. Numéro de téléphone 5. Adresse électronique 6. Autres informations pertinentes | |
| **CYPRUS**  a. Church of Cyprus  b. Chrysostomos II, Archbishop of Nova Justiniana and All Cyprus  c. Office for Information and Communication of the Church of Cyprus, Church of Cyprus, P.O. Box 21130, 1502 Nicosia, Cyprus  d. Telephone number: (+357) 22554600/611  f. office@churchofcyprus.org.cy  g. http://churchofcyprus.org.cy/   1. Cyprus Ministry of Education and Culture 2. Dr Kostas Champiaouris, Minister 3. Ministry of Education and Culture, Kimonos and Thoukydidou Corner, Akropoli, 1434 Nicosia, Cyprus 4. (+357) 809554 /809555 5. [inister@moec.gov.cy](mailto:inister@moec.gov.cy) 6. http://www.moec.gov.cy/en/ 7. Greek Orthodox Patriarchate of Jerusalem 8. Timotheos (Margaritis) of Bostra, Bishop 9. The Holy Sepulcher Exarchy in Cyprus, 10. Archimandritou Kyprianou, 1015 Nicosia, Cyprus   a. Holy Metropolis of Lemesos of the Church of Cyprus  b. Athanasios of the Holy Metropolis of Lemesos, Bishop  c. 306, Ayiou Andreou street, 3304 Limassol, Cyprus  d. (+357) 25 864300  e. grammateia.imlemesou@gmail.com  f. http://www.imlemesou.org/  a. Holy Metropolis of Tamassos and Orinis of the Church of Cyprus  b. Isaiah of the Holy Metropolis of Tamassos and Orinis, Bishop  c. Stavrou Stylianidi Avenue, 2642 Episkopio, Cyprus  d. (+357) 22465465  e. imt@imtamasou.org.cy  f. http://www.imtamasou.org.cy/  a. University of Cyprus  b. Professor Constantinos Christofides, Rector  c. University of Cyprus Campus, 106 University House “Anastasios G. Leventis”, Cyprus  d. (+357) 22894008  e. rector@ucy.ac.cy / ccc@ucy.ac.cy  f. http://www.ucy.ac.cy/en/  a. A. G. Leventis Foundation  b. Edmée Leventis, Former Ambassador of Cyprus to UNESCO, Former Trustee of the British Museum, Member of the Board of Directors of the A. G. Leventis Foundation  c. 40, Gladstone Street, 1095 Nicosia, Cyprus  d. (+357) 22667706  e. info@leventis.org.cy  f. http://www.leventisfoundation.org/el/  a. Cyprus Department of Antiquities/Director  b. Dr Marina Solomidou-Ieronymidou, Director  c. 1516 Nicosia, Cyprus  d. (+357) 22865888, 22865873  e. antiquitiesdept@da.mcw.gov.cy  f. http://www.mcw.gov.cy/mcw/da/da.nsf/DMLindex\_en/DMLindex\_en  a. UNESCO Chair, University of Nicosia  b. Dr Emilios Solomou, Director  c. 46 Makedonitissas Avenue,1700 Nicosia, Cyprus  d. (+357) 841640  e. solomou.e@unic.ac.cy  f. https://www.unic.ac.cy/research/chairs/unesco-chair  a. University of Cyprus, Department of Byzantine and Modern Greek Studies  b. Dr Antonia Giannouli, Associate Professor, Byzantine Philology  c. P.O. Box 20537, 1678 Nicosia, Cyprus  d. (+357) 22892360  e. agiannou@ucy.ac.cy  f. http://www.ucy.ac.cy/bmg/en/  a. Secondary School  b. Christiana Demetriou, Secondary school music teacher, Musicologist, Secondary school music teacher  e. ch.dimitriou@cablenet.com.cy  a. Cultural Centre of the Archbishop Makarios III Foundation  b. Andreas K. Fylaktou, Director  c. Archbishop Kyprianos Square, 1505 Nicosia, Cyprus  d. (+357) 22430008  e. info@makariosfoundation.org.cy  f. http://www.makariosfoundation.org.cy/  a. Society of Cypriot Studies  b. Dr Charalambos Chotzakoglou, President  c. P.O. Box 21436, 1508 Nicosia, Cyprus  d. (+357) 22432578  e. cypriotstudies@gmail.com  f. http://www.cypriotstudies.org/  a. Cyprus Committee of Byzantine Studies  b. Dr Ioannis Eliades, Secretary-General  c. 8, Lefkonos street, 1011 Nicosia, Cyprus  d. (+357) 99759021  e. ioanniseliades@gmail.com, info@kebys.org  a. Limassol Folklore Association  b. Mr Konstantinos Protopapas, President  c. 8, Evagora Papachristoforou, 3030 Limassol, Cyprus  d. (+357) 99545629  e. theodouloue@yahoo.gr  f. http://laografikoslemesou.cut.ac.cy/  a. School of Byzantine music of the Holy Monastery of Kykkos  b. Dr Christodoulos Vasiliades, Byzantine chant teacher and cantor  c. 15 Symis, 2044 Strovolos, Nicosia, Cyprus  d. (+357) 22814777, 99669311  e. vas@cy.net  f. http://monikykkou.org.cy/byzantini-moysikh/  a. School of Byzantine and Traditional Music of the Holy Metropolis of Lemesos  b. Mr Vasilios Pilavakis, Byzantine chant teacher and cantor  c. Holy Metropolis of Lemesos, 306 Agiou Andreou street, 3304 Limassol, Cyprus  d. (+357) 25864300, 99462927  e. gramateia@imlemesou.org.cy, nlymbourides@yahoo.com  e. http://www.imlemesou.org/  a. Ms Maria Kyriakou  b.: School of Byzantine and Traditional Music of the Holy Metropolis of Lemesos, Byzantine chant student  c. Holy Metropolis of Lemesos, 306 Agiou Andreou street, 3304 Limassol, Cyprus  d. (+357) 25864300, 99462927  e. gramateia@imlemesou.org.cy, nlymbourides@yahoo.com  f. http://www.imlemesou.org/  a. School of Byzantine and Traditional Music of the Holy Metropolis of Lemesos  b. Ms Andri Peratikou, Byzantine chant student  c. Holy Metropolis of Lemesos, 306 Agiou Andreou street, 3304 Limassol, Cyprus  d. (+357) 25864300, 99462927  e. gramateia@imlemesou.org.cy, nlymbourides@yahoo.com  f. http://www.imlemesou.org/  a. School of Byzantine and Traditional Music of the Holy Metropolis of Lemesos  b. Mr Andreas Vryonides, Byzantine chant student  c. Holy Metropolis of Lemesos, 306 Agiou Andreou street, 3304 Limassol, Cyprus  d. (+357) 25864300, 99462927  e. gramateia@imlemesou.org.cy, nlymbourides@yahoo.com  f. http://www.imlemesou.org/  a.: School of Byzantine and Traditional Music of the Holy Metropolis of Lemesos  b. Ms Paraskevi Anastasiades, Byzantine chant student  c. Holy Metropolis of Lemesos, 306 Agiou Andreou street, 3304 Limassol, Cyprus  d. (+357) 25864300, 99462927  e. gramateia@imlemesou.org.cy, nlymbourides@yahoo.com  f. http://www.imlemesou.org/  b. Mr Panikos Trimikliniotis, Amateur church cantor  c. 20, Charalambou Mouskou, 4001 Mesa Geitonia, Limassol  d. (+357) 99445547  a. “Mousa” traditional music ensemble  b. Mr Michalis Terlikkas, folk singer and researcher  c. Sia, Nicosia  d. (+357) 99610193  e. mousalyra@cytanet.com.cy  f. https://el-gr.facebook.com/M.Terlikkas.Mousalyra/  b. Mr Rogiros Christodoulou, Philologist  c. 4, Lefkados, 3107 Neapolis, Limassol  d. (+357) 99630207  b. Ms Olga Christodoulou, Bank clerk  c. 134, Hellados str., 3041 Limassol  d. (+357) 25366250  a. University of Nicosia, Mediazone  b. Mr John Ioannou, Head  c. 46, Makedonitissas Avenue,1700, Nicosia  d. (+357) 996841500  e. ioannou.j@unic.ac.cy  f. https://mz.unic.ac.cy/  **GREECE**  a. Archdiocese of Athens and All Greece  b. Ieronymos II Archbishop of Athens & All Greece and Primate of the Autocephalous Orthodox Church of Greece  c. 21, Aghias Filotheis, Athens 10556  d. +302103352300  e. id.grafeion@iaath.gr  f. www.iaath.gr  a. Diocese of Nea Ionia & Philadelphia  b. Gavriel, Metropolitan of Nea Ionia & Philadelphia  c. 340 Herakliou Avenue, Nea Ionia 14231  d. +302102753800  e. contact@nif.gr  f. www.nif.gr  a. Diocese of Patrai  b. Chrysostomos Metropolitan of Patras  c. 34, Votsi str., Patras, 26221  d. +302610320602  e. i-m-patron@otenet.gr  f. www.i-m-patron.gr  a. Holy Synod of the Church of Greece Foundation of Byzantine Musicology  b. Grigorios Stathis, Director  c. 14, Ioannou Ghennadiou str., Athens 11521  d. +3021038453545  e. info@ibyzmusic.gr  f. www.ibyzmusic.gr  a. Foundation of Byzantine & Traditional Music of the Holy Archdiocese of Athens  b. Irinaios Nakos, Archimandritis  c. 21, Ag. Philotheis Athens,10556 Greece  d. +030211 17778  e. idrima.gr@gmail.com, eirinaiosnakos@gmail.com  f. www.iaath.gr  a. Diocese of Lefkada and Ithaka  b. Theophilos, Metropolitan of Lefkada and Ithaka  c. 4 Anapafseos Lefka, Lefkada 31100  d. +302645022645  e. info@imli.gr  f. www.imli.gr  a. Diocese of Eleia  b. Germanos, Metropolitan of Eleia  c. 28th Oktovriou, Pyrgos, Ilia 27100  d. +302621022527 // +302621022069  f. www.imilias.gr  a. Diocese of Kalavrita and Aigialeia  b. Amvrosios, Metropolitan of Kalavrita and Aigialeia  c. Aigion 25100  d. +3069161251 // +3069121634  f. www.mkkaig.  a. Chanters’ Association of Orestiada  b. Margaritis Asteriadis  c. 63, Agion Theodoron str., Orestiada  d. +0302552112936  e. ritis2004@yahoo.gr  a. Chanters’ Association of Patra  b. Nikolaos Kydoniatis  c. Nikolaos Kydoniatis  d. +0306944886644  e. nkydoniatis@gmail.com  a. Chanters’ Association of Kalamata  b. Konstantinos Psiachos, Protopsaltis, Professor of Byzantine Music  c. 1 Mitropolitou Chrisostomou str, Kalamata 24100  d. +0306947282964  e. konnsiax@gmail.com  f. www.sbmimm.gr |
| 5. Inclusion de l’élément dans un inventaire | |
| Pour le **critère R.5**, les États **doivent démontrer que l’élément est identifié et figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l’État(s) partie(s) soumissionnaire(s)** en conformité avec les articles 11.b et 12 de la Convention.  *L’inclusion de l’élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l’(les) inventaire(s) soit (soient) terminé(s) avant le dépôt de la candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de dresser ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà dûment intégré l’élément dans un inventaire en cours.*  *Fournissez les informations suivantes :*  (i) Nom de l’(des) inventaire(s) dans lequel (lesquels) l’élément est inclus :   |  | | --- | | **CHYPRE**  Inventaire national du patrimoine culturel immatériel de Chypre (grec : Εθνικός Κατάλογος Άυλης Πολιτιστικής Κληρονομιάς της Κύπρου) URL : http://www.unesco.org.cy/Programmes-Intangible\_Cultural\_Heritage\_of\_Cyprus,EN-PROGRAMMES-04-02-03,EN  **GRÈCE**  Inventaire national du patrimoine culturel immatériel de Grèce (grec : Εθνικό Ευρετήριο Άυλης Κληρονομιάς της Ελλάδας) URL : http://ayla.culture.gr |   *(ii) Nom du (des)* *bureau(x), agence(s),organisation(s) ou organisme(s) responsable(s) de la gestion et de la mise à jour de (des) l’inventaire(s), dans la langue originale et dans une version traduite si la langue originale n’est ni l’anglais ni le français :*   |  | | --- | | **CHYPRE**  En grec : Κυπριακή Εθνική Επιτροπή UNESCO, Υπουργείο Παιδείας και Πολιτισμού  En anglais : Cyprus National Commission for UNESCO, Ministry of Education and Culture [Commission nationale chypriote pour l’UNESCO, Ministère de l’éducation et de la culture]  **GRÈCE**  En grec : Διεύθυνση Νεότερης Πολιτιστικής Κληρονομιάς, Υπουργείο Πολιτισμού και Αθλητισμού  En anglais : Directorate of Modern Cultural Heritage, Hellenic Ministry of Culture and Sports [Direction du patrimoine culturel moderne, Ministère hellénique de la culture et des sports] |   *(iii) Expliquez comment l’(les) inventaire(s) est (sont) régulièrement mis à jour, en incluant des informations sur la périodicité et les modalités de mise à jour. On entend par mise à jour l’ajout de nouveaux éléments mais aussi la révision des informations existantes sur le caractère évolutif des éléments déjà inclus (article 12.1 de la Convention) (115 mots maximum).*   |  | | --- | | **CHYPRE**  En 2015, Chypre a mis à jour son processus d’inventaire (Conseil des ministres, décision numéro 76.222, date : 19/12/2013) dans le principal objectif de créer un inventaire exhaustif, mis à jour chaque année, et d’accroître la participation des communautés, des groupes et des autres organisations non gouvernementales et personnes concernées au processus d’inventaire. Une fois par an, la Commission appelle ouvertement les communautés, les organisations, les groupes et les individus à soumettre des demandes d’inscription de nouveaux éléments du PCI. Cet appel ouvert est largement diffusé dans la presse écrite et sur Internet. Les auteurs des demandes doivent communiquer plusieurs informations, notamment le nom de l’élément (en grec démotique et dans le dialecte chypriote grec local), le(s) domaine(s) du PCI concerné(s) par l’élément, les communautés et les groupes de personnes concernés, la localisation géographique de l’élément, ses fonctions sociales et sa signification culturelle pour la communauté, et les mesures de sauvegarde et de transmission passées, actuelles et à venir. Les auteurs des demandes doivent également fournir, au format numérique, des photographies et des documents audiovisuels en lien avec l’élément concerné. Les dossiers de candidature sont ensuite examinés par le Comité d’experts du PCI de Chypre, qui statue sur l’inscription de nouveaux éléments en fonction de critères établis et conformément aux principes de la Convention de 2003. Chaque année, la Commission nationale chypriote pour l’UNESCO organise des célébrations visant à présenter les nouveaux éléments inscrits à la presse et au public. De plus, en 2016, la Commission a ajouté une nouvelle étape intermédiaire au processus de candidature dans le but de favoriser une collaboration maximale entre les auteurs des demandes. Après l’appel ouvert à proposition et avant la soumission des candidatures formelles, les auteurs des demandes sont invités à effectuer une déclaration d’intérêt concernant la candidature de l’élément en question et à désigner d’éventuels partenaires avec lesquels ils prépareront et soumettront la demande. Cette « déclaration » est annoncée dans la presse, ce qui permet à d’autres organisations et individus, s’ils le souhaitent, d’exprimer leur intérêt pour ce processus et de le rejoindre. Entre 2015 et 2017, 30 nouveaux éléments ont été inscrits à l’Inventaire.  Une fois l’inscription effective, les entrées de l’Inventaire national sont révisées tous les 5 ans.  **GRÈCE**  De nouveaux éléments sont inscrits chaque année, selon une procédure en trois étapes : i) en janvier, la Direction du patrimoine culturel moderne lance un appel (sur le site Web du ministère) aux communautés et aux groupes de détenteurs afin qu’ils expriment leur volonté et leur intention d’inscrire un élément de leur PCI en indiquant son nom, une brève description (pas plus de 50 mots) et les coordonnées des détenteurs intéressés, le tout dans un formulaire simple. La date limite de dépôt des déclarations d’intention est fixée au 28 février. ii) À la mi-mars, la Direction du patrimoine culturel moderne publie tous les formulaires reçus, de sorte que les autres communautés et détenteurs du même élément en soient informés et puissent collaborer en vue de son inscription. Les détenteurs sont encouragés à mener la plus vaste consultation possible auprès des membres de leur communauté. Les premières ébauches d’inventaire de l’élément doivent être soumises, chaque année, avant la fin du mois de mai. Les détenteurs utilisent un formulaire conçu par la Direction du patrimoine culturel moderne, qui s’appuie fondamentalement sur le formulaire ICH-02. Ils sont invités à fournir des photos et des documents audiovisuels (le cas échéant). iii) Lorsque les communautés et les représentants de la Direction du patrimoine culturel moderne considèrent que les entrées des inventaires sont complètement renseignées, ces dernières sont approuvées par le Comité national du PCI, un organe consultatif composé d’administrateurs, d’universitaires et d’ONG. Les éléments sont inscrits à l’Inventaire national en vertu d’un décret signé par le Ministre de la culture. Cette procédure a été mise en application en 2018.  Une fois l’inscription effective, les entrées de l’Inventaire national sont révisées tous les 5 ans. |   *(iv) Numéro(s) de référence et nom(s) de l’élément dans l’ (les) inventaire(s) concerné(s) :*   |  | | --- | | **CHYPRE**  Décision du Comité d’experts pour le patrimoine culturel immatériel de Chypre concernant l’inscription du chant byzantin (musique byzantine), sous le nom « Ψαλτική Τέχνη (Βυζαντινή μουσική) », date : 28/12/2017. Numéro d’inscription : 21 (certificat d’enregistrement joint au dossier de candidature).  **GRÈCE**  Numéro de décision  ΥΠΟΠΑΙΘ/ΓΔΑΠΚ/ΔΝΠΑΑΠΚ/ΤΑΠΚΔΘ/203432/120098/1013/228/22.07.2015 concernant l’inscription de l’art du chant byzantin (musique byzantine), sous le nom « Η τέχνη της Ψαλτικής (Βυζαντινή Μουσική) » (décision en grec [originale] et traduction en anglais jointes au dossier de candidature). |   *(v) Date d’inclusion de l’élément dans l’(les) inventaire(s) (cette date doit être antérieure à la soumission de cette candidature) :*   |  | | --- | | **CHYPRE**  L’élément a été inscrit à l’Inventaire chypriote du PCI le 28 novembre 2017.  **GRÈCE**  L’élément a été inscrit à l’Inventaire grec du PCI le 22 juillet 2015. |   *(vi) Expliquez comment l’élément a été identifié et défini, y compris en mentionnant comment les informations ont été collectées et traitées, « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (article 11.b) dans le but d’être inventorié, avec une indication sur le rôle du genre des participants. Des informations additionnelles peuvent être fournies pour montrer la participation d’instituts de recherche et de centres d’expertise (230 mots maximum).*   |  | | --- | | **CHYPRE**  Après l’inscription de l’élément à l’Inventaire national du PCI grec en 2015, plusieurs membres de la communauté des détenteurs à Chypre (notamment des musicologues, des byzantinologues, des chantres, des enseignants de musique byzantine, des experts du PCI) ont exprimé leur intérêt pour l’inscription de l’élément à l’Inventaire chypriote. Répondant favorablement à cette demande, la Commission nationale chypriote pour l’UNESCO a attribué à un groupe d’experts du PCI la tâche d’identifier les partenaires appropriés en vue de la préparation d’un dossier de candidature. Une fois les principales parties prenantes consultées, le Centre culturel de la Fondation de l’Archevêque Makarios III et le Comité chypriote des études byzantines ont soumis, en mai 2017, un dossier de candidature en vue de l’inscription de l’élément. La préparation du dossier a bénéficié du soutien de la Commission et de la participation, fondamentale pour ce processus, de membres de la communauté (élèves et enseignants de musique byzantine, chefs de chœurs byzantins, membres du clergé, religieuses, musicologues et byzantinologues), qui ont fourni des informations et des documents, et ont pris part à des activités d’information, notamment à des entretiens à la radio et dans la presse. L’inscription de l’élément à l’Inventaire national a été célébrée dans le cadre d’un concert public organisé le 27 février 2018 par la Commission, la Fondation de l’Archevêque Makarios III et le Comité chypriote des études byzantines dans la salle de spectacles du Centre culturel de la Fondation de l’Archevêque Makarios III.  **GRÈCE**  La proposition d’inscription de l’élément à l’Inventaire national du PCI a été formulée au cours d’un événement de sensibilisation au PCI, organisé à Thessalonique (1er février 2014) par la Direction du patrimoine culturel moderne, la Faculté d’études folkloriques de l’Université Aristote de Thessalonique et la municipalité de Thessalonique. M. Antonios Alygizakis, alors Professeur de musicologie à l’Université de Macédoine, a été informé au sujet de la Convention de 2003 et, après plusieurs réunions avec des chanteurs et des représentants de la Direction du patrimoine culturel moderne de Thessalonique et d’Athènes, a soumis, en juillet 2015, un dossier de candidature en vue de l’inscription de l’élément à l’Inventaire grec du PCI. |   *(vii) Doit être fournie en annexe la preuve documentaire faisant état de l’inclusion de l’élément dans un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) partie(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11.b et 12 de la Convention. Cette preuve doit inclure au moins le nom de l’élément, sa description, le(s) nom(s) des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, leur situation géographique et l’étendue de l’élément.*   1. *Si l’inventaire est accessible en ligne, indiquez les liens hypertextes (URL) vers les pages consacrées à l’élément (indiquez ci-dessous au maximum 4 liens hypertextes). Joignez à la candidature une version imprimée (pas plus de 10 feuilles A4 standard) des sections pertinentes du contenu de ces liens. Les informations doivent être traduites si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.* 2. *Si l’inventaire n’est pas accessible en ligne, joignez des copies conformes des textes (pas plus de 10 feuilles A4 standard) concernant l’élément inclus dans l’inventaire. Ces textes doivent être traduits si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.*   Indiquez quels sont les documents fournis et, le cas échéant, les liens hypertextes :   |  | | --- | | **CHYPRE**  En grec : <http://www.unesco.org.cy/Programmes-PSaltiki_Techni_Byzantini_moysiki,GR-PROGRAMMES-04-02-03-22,GR>  En anglais : <http://www.unesco.org.cy/Programmes-Byzantine_Chant,EN-PROGRAMMES-04-02-03-22,EN>  **GRÈCE**  En grec : <http://ayla.culture.gr/psaltiki_texni/>  En anglais : <http://ayla.culture.gr/en/psaltiki_texni/> | | |
| 6. Documentation | |
| 6.a. Documentation annexée (obligatoire)  Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d’évaluation et d’examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d’éventuelles activités visant à assurer la visibilité de l’élément s’il est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu’ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés. | |
| preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l’anglais ou du français  document attestant de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente  10 photos récentes en haute résolution  octroi(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)  film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français  octroi(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo) | |
| 6.b. Liste de références documentaires (optionnel)  *Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l’élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.*  Ne pas dépasser une page standard | |
| **CYPRUS**  Βασιλειάδης, Χ. (2012) Η συμβολή της εκκλησιαστικής μουσικής στο ποιμαντικό έργο της εκκλησίας, Διδακτορική διατριβή, Λευκωσία: Αγία Ταϊσία.  Βασιλειάδης, Χ. (2014) Αναλύσεις χαρακτήρων ποιότητας βυζαντινής μουσικής, Αγία Ταϊσία.  π. Δημοσθένους, Δ. (2016) Η μελοποιία του Αρχιερατικού καιρού, Mεταπτυχιακή διατριβή, Πανεπιστήμιο Νεάπολις Πάφου, Πάφος.  Καλλίνικος, Θ. (1948) Εθνική ψαλμωδία: περιέχουσα τας φήμας και πολυχρονισμούς της Ιεράς Συνόδου Κύπρου, Δοξολογίας, Πολυχρονισμούς του Βασιλέως των Ελλήνων Παύλου Α’ και δημώδη ελληνικά άσματα και άλλα, Λευκωσία: [χ.ε.].  Καλλίνικος, Θ. (1973) Μουσικός Λειτουργικός Θησαυρός: περιέχον άπαντα τα εν τη Ιερά Λειτουργία ψαλλόμενα, Λευκωσία: [χ.ε.].  Καλλίνικος, Θ. (1976) Μεθοδικός οδηγός: δια την εκμάθησιν της Εκκλησιαστικής Βυζαντινής Μουσικής, απαραίτητος δια τους σπουδαστάς των ωδείων, των παιδαγωγικών ακαδημιών, των εκκλησιαστικών σχολών και των ιεροψαλτών, Λευκωσία: [χ.ό.].  Κέντρο Μελετών Ιεράς Μονής Κύκκου (2006) Η βυζαντινή μουσική και οι αναστάσιμοι ύμνοι. Πρακτικά συνεδρίου (Λευκωσία, 6 Μαϊου 2005), Λευκωσία: Κέντρο Μελετών Ιεράς Μονής Κύκκου.  Κωνσταντίνου Γ. (1997) Θεωρία και Πράξη της Εκκλησιαστικής Μουσικής, Αθήνα: [χ.ε.].  Παπαδοπούλου, Θ. (2010) Εκκλησιαστική Σάλπιγξ: άπαντα τα βυζαντινομουσικολογικά Στυλιανού Χουρμουζίου, Λευκωσία: Θεόδωρος Παπαδόπουλος.  Παπασάββας, Ν. (2000) Μεθοδική διδασκαλία της εκκλησιαστικής βυζαντινής μουσικής, Λεμεσός: Παπασάββας Νίκος.  Χατζησολωμού, Σ. Ι. (1975) Βυζαντινή θεία λειτουργία: περιέχουσα άπαντα τα εν τη θεία και ιερά λειτουργία ψαλλόμενα εμπεπλουτισμένη δια σπουδαιοτάτου και εξαιρέτου χρείας περιεχομένου, καταρτισθείσα κατά τα κλασσικά πρότυπα της ιεράς μουσικής της Ορθοδόξου Ανατολικής Εκκλησίας, Λευκωσία: [χ.ε.].  Χουρμούζιος, Σ. (1924) Μέθοδος προς ταχείαν εκμάθησιν της βυζαντινής μουσικής, Λευκωσία: Τύποις Θεσσαλονίκης.  Demetriou, C. I. (2002) ‘Die Musikalische Praxis der Griechisch-Orthodoxen Kirche Zyperns und ihre Hauptvertreter (14.-20. Jahrhundert)’, Eπετηρίδα Kέντρου Eπιστημονικών Eρευνών, 28, pp. 43-63.  Demetriou, C. I. (2007) Spätbyzantinische Kirchenmusik im Spiegel der zypriotischen Handschriftentradition. Studien zum Machairas Kalophonon Sticherarion A4, Frankfurt am Main.  Jakovljevic, A. (1990) Catalogue of Byzantine Chant Manuscripts in the Monastic and Episcopal Libraries of Cyprus, Nicosia: Cyprus Research Centre.  Metcalf, M. D. (2009) Byzantine Cyprus (491–1191), Nicosia: Cyprus Research Centre.  Polyniki, A. (2011) From wedding dance floors to music classrooms: Narratives of Learning to Play Traditional Music Instruments Amongst Greek Cypriots (1930-2010), PhD thesis, Reading: University of Reading.  **GREECE**  Αλυγιζάκης Αντώνιος Ε. (1978-2011), Θέματα εκκλησιαστικής μουσικής, Θεσσαλονίκη.  – (1985) Η οκταηχία στην ελληνική λειτουργική υμνογραφία, Θεσσαλονίκη.  – (1996) Μελωδήματα ασκήσεων λειτουργικής, Θεσσαλονίκη.  – (1995) Ο χαρακτήρας της Ορθοδόξου ψαλτικής, Θεσσαλονίκη.  – (1996) The Historical Framework of Byzantine and Post-Byzantine liturgical music, Θεσσαλονίκη.  – (2001) «The philosophical and Theological background of Music», Byzantine Macedonia, Art, Architecture, Music and Hagiography, Melbourne.  – (2008) Byzantine Music in the Arabic and Hellenic Language, Beirut-Thessaloniki, Book+1 CD.  – (2008) Byzantine Music, The Protopsaltis of the Holy Great Church of Christ, Iakovos Nafpliotis, İstanbul Rum Patrikhanesi Başmuganisi, Book+5 CDs.  – (2012) «Η βυζαντινή μουσική στον Άθω», Το Άγιον Όρος στα χρόνια της απελευθέρωσης, Αγιορειτική Εστία, Θεσσαλονίκη, σελ. 353-369.  Σπυράκου Ευαγγελία Χ. (2008), Οι χοροί Ψαλτών κατά τη βυζαντινή παράδοση, Αθήνα.  Στάθης Γρηγόριος Θ. (1979), Οι αναγραμματισμοί και τα μαθήματα της βυζαντινής μελοποιίαςΑθήνα.  Λεξικό Βιβλικής Θεολογίας (1980), μτφρ., εποπτεία Σάββα Αγγουρίδη, Σταύρου Βαρτανιάν, Αθήνα.  Χαλδαιάκης Αχιλλεύς Γ. (2014), Βυζαντινομουσικολογικά, τόμ. Α΄-Δ΄, Αθήνα. |
| 7. Signature(s) pour le compte de l’(des) État(s) partie(s) | |
| La candidature doit être signée par un responsable habilité pour le compte de l’État partie, avec la mention de son nom, son titre et la date de soumission.  Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d’un responsable de chaque État partie soumissionnaire. | |
| |  |  | | --- | --- | | Nom : | H.E. Mr Michel Spinellis | | Titre : | Ambassador, Permanent Delegate | | Date : | 3 avril 2018 | | Signature : | <signé> | | |
| *Nom(s), titre(s) et signature(s) du(des) responsable(s) (pour les candidatures multinationales seulement)* | |
| Nom : H.E. Mr Pantelakis D. Elades  Titre : Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary to France, Permanent Delegate  Date : 3 avril 2018  Signature : <signé> | |